

DELEGATION DE Monsieur Jean-Charles BRON

D-2012/342
Opération Urbaine Collective de Bordeaux. Décision de l'Etat pour le financement de l'OUC - tranche 2. Décision. Autorisation

Monsieur Jean-Charles BRON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 28 novembre 2011, le Conseil Municipal de Bordeaux a approuvé le programme de la tranche 2 de l'Opération Urbaine Collective, élaboré en partenariat avec la Ronde des Quartiers de Bordeaux, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région Aquitaine - section Gironde.

Afin de poursuivre la dynamique enclenchée par la phase 1, la Ville a déposé auprès de l'Etat une demande de subvention au titre de la tranche 2, laquelle a débuté dès le 1^{er} mars 2012.

Pour la réalisation de ce programme et par décision n° 12-0112 bis en date du 24 avril 2012, le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie a attribué à la Ville de Bordeaux une subvention globale de 334 628 € répartie comme suit:

- une subvention de fonctionnement de 139 900€
- une subvention d'investissement de 194 728 €

L'affectation de ces subventions, par action, est détaillée en annexe I de la présente délibération.

La convention, en annexe II, signée entre l'Etat et la Ville de Bordeaux, a pour objet la définition des modalités de mise en oeuvre et de financement de la tranche 2 du programme OUC.

Concernant les aides directes (incluses dans la partie investissement), les crédits de l'Etat, complétés par des aides de la Ville, permettront de financer les travaux et les investissements de modernisation de magasins identifiés en fonction de leur situation géographique et des impacts liés à des programmes d'aménagement.

Ces aides publiques aux entreprises seront attribuées aux entreprises dont le projet d'investissement aura été retenu par une commission ad hoc, sur la base d'un cahier des charges et d'un appel à projet lancé auprès des commerces, des artisans et des services.

Les subventions aux activités situées sur l'axe Fondaudège/Croix de Séguéy et dans le quartier Saint-Michel autour de la Place Saint Michel et jusqu'à la Place des Capucins sont reconduites en tranche 2. Ce dispositif d'aides est par ailleurs élargi aux activités du haut du cours de la Marne, et à l'ensemble des artisans de bouche indépendants de Bordeaux. Les bars/café/restaurants sont également concernés pour la réalisation de travaux d'accessibilité handicapés.

Une aide financière est aussi prévue pour la rénovation des locaux vacants de l'avenue Thiers, du cours de l'Argonne, du cours Alsace Lorraine et du centre commercial du Grand Parc.

Enfin, les commerçants et les artisans du cours du Chapeau Rouge seront incités financièrement à uniformiser leurs devantures, sur la base d'un cahier des charges.

Chaque aide directe accordée à un commerçant ou artisan concerné par ces actions individuelles sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- encaisser les subventions de l'Etat versées dans le cadre de la mise en œuvre des actions de l'OUC – tranche 2,

- verser aux associations de commerçants et d'artisans, à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux, et à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Région Aquitaine – section Gironde, les subventions de l'Etat correspondant aux actions prévues en tranche 2 de l'OUC, telles que précisées en annexe I.

Ces subventions seront imputées sur la fonction 9 – sous fonction 94 – nature 6574 pour le fonctionnement, et sur la fonction 9 – sous fonction 94 – nature 20.422 pour l'investissement.

Ces subventions seront versées sous réserve de la signature du contrat d'opération ci-joint.

- signer avec l'Etat la convention jointe en annexe 2, à intervenir et tout document nécessaire à la mise en œuvre de l'OUC - tranche 2.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. BRON. –

Monsieur le Maire, la 342 concerne l'Opération Urbaine Collective pour vous donner un montant de subvention qui nous est accordée de 334.628 euros dont le détail vous est indiqué là, et en trois chiffres qui représentent un levier :

- en fonctionnement de 977.000 euros,
- en investissement de 111.780 euros,
- et en aides directes qui ont beaucoup de succès de 950.00 euros.

Déjà 80% de cette présentation ont été faits dans un précédent Conseil.

M. LE MAIRE. -

Pas de difficultés ?

Pas d'abstentions ? Pas d'oppositions ?

(Aucune)

OPERATION URBAINE COLLECTIVE DE BORDEAUX - TRANCHE 2 FINANCEMENT DE L'ETAT AU TITRE DU FISAC

FONCTIONNEMENT						
Fiche	ACTIONS	Pilotage	COUT PREVIS HT tranche2	COUT PREVIS HT éligible	FINANCEMENT FISAC	
					Montant	Taux
Le commerce et l'artisanat de proximité à Bordeaux : chaque jour plus attractifs						
Fiche 1	Accompagner le renouveau					
	Investir à Bordeaux					
1.1	Parrainer les porteurs de projets	Ronde des Quartiers de Bordeaux	14 569,00	14 569,00	3 642	25%
1.2	Création de magasins éphémères	Ronde des Quartiers de Bordeaux	6 693,00	6 693,00	1 673	25%
	Réinvestir les locaux vacants					
1.3	valorisation des locaux vacants par l'installation de films occultants	Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux	28 000,00	28 000,00	7 000	25%
	Préparer l'arrivée de la ligne D du tramway					
1.4	Opérations d'animation et de communication	Ronde des Quartiers de Bordeaux	28 210,00	28 210,00	14 105	50%
	sous-total 1		77 472,00	77 472,00	26 420	
Fiche 2	Développer des services innovants pour une clientèle fidélisée					
2.1	Opération cartes-cadeaux	Ronde des Quartiers de Bordeaux	77 380,20	66 780,00	25 020	37%
2.2	"Bordeaux consigne"	Ronde des Quartiers de Bordeaux	85 392,00	85 392,00	21 348	25%
2.3	Carte de partage	Ronde des Quartiers de Bordeaux	145 960,30	45 960,00	17 192	37%
	sous-total 2		308 732,50	198 132,00	63 560	
Le commerce et l'artisanat de proximité à Bordeaux : une offre mieux connue et reconnue						
Fiche 3	Organiser des événements marquants					
3.1	La Semaine des restaurateurs	Ronde des Quartiers de Bordeaux	46 038,65	0,00	0	0%
3.2	La Semaine des boulangers/pâtisseries	Ronde des Quartiers de Bordeaux	23 936,00	0,00	0	0%
	sous-total 3		69 974,65	0,00	0	
Fiche 4	Mieux se connaître					
4.1	Réalisation d'un site internet "vitrine"	Ville de Bordeaux	50 000,00	50 000,00	12 500	25%
	sous-total 4		50 000,00	50 000,00	12 500	
Fiche 5	Mettre en valeur l'excellence					
5.1	Création d'un label d'excellence	Ville de Bordeaux	6 611,84	0,00	0	0%
5.2	Organisation de "circuits découverte"	Ville de Bordeaux	2 177,86	1 428,00	357	25%
5.3	"Le Petit Salon de la Mode"	Association DAMODE CONCEPT	86 000,00	17 191,00	4 298	25%
	sous-total 5		94 789,70	18 619,00	4 655	
Le commerce et l'artisanat de proximité à Bordeaux : une offre exemplaire						
Fiche 6	Vers la modernité					
	La modernité par l'accessibilité à toutes les clientèles					
6.1	Accueil des clients handicapés	Ronde des Quartiers de Bordeaux	23 085,23	23 085,00	4 617	20%
	La modernité par l'usage des nouvelles technologies					
6.2	Réalisation de bilans-conseils TIC	Ville de Bordeaux	10 000,00	8 000,00	2 000	25%
	La modernité par le développement durable					
6.3	Les "Eco-défis" pour les commerçants et artisans bordelais	Chambre Régionale de Métiers et d'Artisanat section Gironde	8 030,60	8 031,00	4 015	10%
6.4	Développement de l'artisanat du bâtiment sur le marché de la rénovation thermique du bâti ancien	Chambre Régionale de Métiers et d'Artisanat section Gironde	8 300,00	0,00	0	0%
	sous-total 6		49 415,83	39 116,00	10 632	
Fiche 7	Vers de nouveaux comportements					
7.1	Inciter à de nouveaux comportements	Ville de Bordeaux	11 730,60	11 731,00	2 933	25%
	sous-total 7		11 730,60	11 731,00	2 933	
Fiche 8	Une fédération moderne du commerce et de l'artisanat bordelais					
8.1	Soutenir la Ronde des Quartiers de Bordeaux	Ronde des Quartiers de Bordeaux	298 574,00	30 000,00	15 000	50%
	<i>dont animateur</i>		<i>30 000,00</i>	<i>30 000,00</i>	<i>15 000</i>	
	sous-total 8		298 574,00	30 000,00	15 000	
Fiche 9	Des actions évaluées pour être améliorées					
9.1	Etude d'évaluation	Ville de Bordeaux	16 799,30	16 799,00	4 200	25%
	sous-total 9		16 799,30	16 799,00	4 200	
	TOTAL FONCTIONNEMENT		977 488,58	441 869,00	139 900	

INVESTISSEMENT						
	ACTIONS	PILOTAGE	COUT PREVISIONNEL ELIGIBLE HT tranche2	FINANCEMENT FISAC		
				Montant	Taux	
Fiche 10	Développer les marchés de plein air					
10.1	Aménagement du marché du Grand Parc	Ville de Bordeaux	40 000	6 000	15,00%	
10.2	Aménagement du marché Saint Emilion		21 000	3 150	15,00%	
Fiche 11	Mieux connaître la clientèle					
11.1	Mise en place de compteurs-piétons	Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux	35 780	3 578	10,00%	
Fiche 12	Favoriser l'accès aux commerces					
12.1	Installation d'arrêts-minutes rue Fondaudège	Ville de Bordeaux	15 000	4 500	30,00%	
TOTAL INVESTISSEMENT			111 780	17 228		

AIDES DIRECTES						
	ACTIONS	PILOTAGE	COUT PREVISIONNEL ELIGIBLE HT tranche2	FINANCEMENT (en numéraire)		
				FISAC OBTENU	Taux FISAC	
Fiche 13	Accompagner le renouveau des activités dans les quartiers					
13.1	Modernisation des magasins sur la partie haute du cours de la Marne	Ville de Bordeaux	200 000	30 000	15,00%	
13.2	Modernisation des magasins à Saint Michel		100 000	40 000	40,00%	
13.3	Modernisation des artisans de bouche indépendants		200 000	30 000	15,00%	
Fiche 14	Préparer l'arrivée du tramway dans les magasins					
14.1	Modernisation des magasins de l'axe Fondaudège/Croix de Seguey	Ville de Bordeaux	100 000	25 000	25,00%	
Fiche 15	Réinvestir les locaux vacants					
15.1	Rénovation des locaux vacants avenue Thiers, cours de l'Argonne, cours Alsace Lorraine, CC Grand Parc	Ville de Bordeaux	150 000	22 500	15,00%	
Fiche 16	Partager une unité visuelle forte					
16.1	Aide à l'uniformisation des devantures cours du Chapeau Rouge	Ville de Bordeaux	50 000	7 500	15,00%	
Fiche 17	Accueillir toutes les clientèles					
17.1	Aide aux travaux d'accessibilité des personnes en situation de handicap	Ville de Bordeaux	150 000	22 500	15,00%	
TOTAL ACTIONS INDIVIDUELLES			950 000	177 500		



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA GIRONDE

Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence, de la
consommation, du travail
et de l'emploi d'Aquitaine

Directrice Aquitaine

Pôle Entreprises,
Economie, Emploi
Service Mutations
Economiques et Territoires

Immeuble "Le Prisme"
19, rue Marguerite Crauste
33074 BORDEAUX Cedex

Téléphone : 05 56 99 96 27
Télécopie : 05 56 99 96 69

**CONVENTION OPERATION COLLECTIVE
AU TITRE DU FISAC
OPERATION URBAINE**

**Commune de Bordeaux (33)
2^{ème} tranche de l'opération urbaine**

ENTRE

L'Etat, représenté par M. le Préfet de la Région Aquitaine, Préfet du Département de la Gironde

d'une part,

ET

La commune de Bordeaux (33), maître d'ouvrage, représentée par son Maire, agissant au nom
et pour le compte de la commune

d'autre part,

il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet la réalisation de la 2^{ème} tranche de l'opération urbaine collective de la commune de Bordeaux.

Le programme d'actions de cette opération est détaillé en annexe 1.

ARTICLE 2 : Périmètre territorial de l'opération

Les actions sont menées sur la ville de Bordeaux.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention attribuée au titre du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC)

Par décision n° 12-0112 bis du 24 Avril 2012 modifiant la décision n° 12-0112 du 22 Mars 2012, le Ministre en charge du commerce et de l'artisanat a attribué à la commune de Bordeaux une subvention de 334 628 € pour la mise en œuvre de la 2^{ème} tranche de son opération urbaine.

Cette subvention se décompose en :

- **fonctionnement** : une subvention de 139 900 € calculée sur la base d'une dépense subventionnable de 441 869 €.
- **investissement** : une subvention de 194 728 € calculée sur la base d'une dépense subventionnable de 1 061 780 €.

La commune de Bordeaux, maître d'ouvrage de l'opération, est seule bénéficiaire et responsable de la subvention FISAC.

Les actions financées par le FISAC figurent dans les tableaux en annexe 1 jointe à la présente convention.

ARTICLE 4 : Modalités de règlement de la subvention

La subvention sera versée à la commune de Bordeaux sur le numéro de compte bancaire suivant :

BANQUE DE FRANCE – Recette des Finances de Bordeaux Municipale

Code banque : 30001 – Code guichet : 00215

Numéro de compte : C330000000 – Clé RIB : 82

Cette subvention sera versée de la façon suivante :

- **Fonctionnement :**

La subvention de fonctionnement sera versée selon les modalités suivantes :

- 60 % du montant de cette subvention soit **83 940 €**, après signature de la présente convention.
- le solde en une seule fois, après production des documents ci-après présentés conformément au tableau de financement figurant à l'annexe 1 de la présente convention :
 - un bilan technique de réalisation des actions (comprenant notamment une copie des comptes-rendus de comité de pilotage ayant validé des transferts de subvention décrits à l'article 5 de la présente convention),
 - un bilan financier comprenant :
 - a) un tableau récapitulatif des dépenses effectuées visé par le maître d'ouvrage et le comptable public présenté conformément au tableau figurant à l'annexe 1 et selon le modèle de tableau figurant à l'annexe 2 de la présente convention. Dans ce tableau récapitulatif, les factures seront ventilées par action.
 - b) la copie des justificatifs de ces dépenses (factures acquittées, bulletins de salaires...). Ces documents seront transmis selon leur ordre de classement apparaissant dans le tableau récapitulatif des dépenses cité précédemment. Les originaux des justificatifs seront conservés par le maître d'ouvrage en vue d'un contrôle éventuel.

Le maître d'ouvrage devra adresser à la DIRECCTE Aquitaine la demande de paiement du solde de la subvention de fonctionnement en joignant un exemplaire de l'ensemble des documents cités précédemment.

- **Investissement :**

** Pour les aides directes aux entreprises :*

La subvention sera versée selon les modalités suivantes :

- 50 % du montant de la subvention correspondante, soit **88 750 €** après signature de la présente convention.
- le solde, après production d'un tableau récapitulatif, visé par le comptable public et présenté selon l'annexe 3 de la présente convention. Les justificatifs des dépenses (factures acquittées...) ne sont pas à transmettre. Les originaux de ces documents seront conservés pas le maître d'ouvrage en vue d'un contrôle éventuel.

Le maître d'ouvrage devra adresser à la DIRECCTE Aquitaine une demande de paiement du solde des aides directes aux entreprises en joignant un exemplaire du tableau récapitulatif cité précédemment.

* Pour les autres actions d'investissement :

La subvention d'investissement pourra être versée par acomptes (2 au maximum), chaque fois sur production d'un bilan financier comprenant :

- a) un tableau récapitulatif des dépenses effectuées visé par le maître d'ouvrage et le comptable public présenté conformément au tableau figurant à l'annexe 1 et selon le modèle de tableau figurant à l'annexe 2 de la présente convention. Dans ce tableau récapitulatif, les factures seront ventilées par action.
- b) la copie des justificatifs de ces dépenses (factures acquittées, bulletins de salaires...). Ces documents seront transmis selon leur ordre de classement apparaissant dans le tableau récapitulatif des dépenses cité précédemment. Les originaux des justificatifs seront conservés par le maître d'ouvrage en vue d'un contrôle éventuel.

Le solde ne peut être inférieur à 20 % du montant de la subvention d'investissement.

Le maître d'ouvrage devra adresser à la DIRECCTE Aquitaine une demande de paiement pour chaque acompte éventuel et pour le solde de la subvention d'investissement. Il joindra à sa demande un exemplaire des documents cités précédemment.

Les demandes de paiement pour les 3 types de subvention (fonctionnement, aides directes aux entreprises, autres actions d'investissement) accompagnées des documents exigés seront à envoyer à l'adresse suivante :

DIRECCTE AQUITAINE
Pôle Entreprises, Emploi et Economie
Service Mutations Economiques et Territoires
Division Politique Territoriale et Tourisme
Immeuble Le Prisme
19 rue Marguerite Crauste
33074 BORDEAUX cedex

Le maître d'ouvrage peut transmettre à la DIRECCTE Aquitaine :

- une demande de paiement regroupant les 3 types de subvention (fonctionnement, aides directes aux entreprises, autres actions d'investissement)
- ou une demande de paiement pour un ou plusieurs types de subvention ; les autres subventions pourront alors faire l'objet d'une demande de paiement ultérieure.

Remarques :

Le montant définitif de la subvention sera calculé en fonction des dépenses effectivement réalisées et éligibles. Si celles-ci sont inférieures aux bases subventionnables figurant sur l'annexe 1 de la présente convention, le montant de la subvention versé sera proratisé en conséquence. Si elles sont supérieures, elles seront plafonnées au montant des bases subventionnables.

Les dépenses éligibles seront prises en compte à partir du **26 Octobre 2011**, date de dépôt du dossier complet de demande de subvention à la DIRECCTE Aquitaine.

Qu'il s'agisse du volet fonctionnement ou du volet d'investissement, le maître d'ouvrage s'engage à rétrocéder à ses partenaires, aux termes d'une convention (ou de plusieurs conventions) de délégation de crédits, les subventions relatives aux opérations que ces derniers mènent directement.

ARTICLE 5 : Suivi de l'opération – Comité de pilotage

Un Comité de pilotage, présidé par le Maire de Bordeaux (ou son représentant) et le préfet de la Gironde (ou son représentant) réunira les services de l'Etat, le maître d'ouvrage et les partenaires de l'opération. Ce comité devra se réunir au moins à trois reprises : à la notification de la décision ministérielle n° 12-0112 bis, en milieu de réalisation du programme d'actions prévu dans la présente convention et à la fin de l'opération. Le secrétariat en est assuré par le maître d'ouvrage qui dresse un compte rendu de chacune de ces réunions puis le soumet à la validation préalable des services de l'Etat. Après validation, ce compte rendu est adressé au préfet de la Gironde (ou son représentant) et aux autres partenaires de l'opération.

Le comité de pilotage veillera à la bonne réalisation du programme faisant l'objet de la présente convention. Il pourra proposer :

- le transfert de subvention d'une action inscrite dans le volet fonctionnement de l'annexe 1 de la présente convention vers une autre action de ce même volet. Ce transfert devra être soumis préalablement à l'accord du comité de pilotage. En cas de validation, ce transfert devra figurer dans le compte rendu du comité de pilotage ; s'il n'est pas mentionné, il ne sera pas pris en compte. Par ailleurs, un avenant à la présente convention devra formaliser ce transfert de subvention.
- le transfert de subvention d'une action inscrite dans le volet fonctionnement de l'annexe 1 de la présente convention vers une action non prévue dans ce volet. Ce transfert devra être soumis préalablement à l'accord du comité de pilotage. En cas de validation, ce transfert devra figurer dans le compte rendu du comité de pilotage ; s'il n'est pas mentionné, il ne sera pas pris en compte. Par ailleurs, un avenant à la présente convention devra formaliser l'insertion de cette nouvelle action dans le volet fonctionnement.

En tout état de cause, les transferts de subvention ainsi opérés ne peuvent être réalisés que dans le respect de l'équilibre de la décision ministérielle n° 12-0112 bis. Ces transferts ne peuvent être effectués que de façon marginale avec l'accord formel des services de l'Etat.

En l'absence d'un représentant de l'Etat au comité de pilotage, il ne pourra pas y avoir de transfert de subvention sur le volet fonctionnement.

Le comité de pilotage peut se doter d'un règlement intérieur régissant son fonctionnement.

Lors des réunions du comité de pilotage, les associations de commerçants et d'artisans et les unions commerciales ne participent pas à la décision d'attribution des aides directes aux entreprises.

Article 6 : Evaluation

Ainsi que le prévoit l'article 7 du décret n° 2008-1475 du 30 décembre 2008, le maître d'ouvrage de l'opération doit, dans les trois mois qui suivent l'achèvement de l'opération, fournir des justificatifs sur l'emploi de l'aide reçue et remettre au Ministre en charge du commerce et de l'artisanat un rapport* présentant les modalités de réalisation de l'opération, les ajustements éventuels par rapport au projet initial et les premiers effets de l'aide reçue.

* Ce rapport d'évaluation présentera un bilan technique et financier du programme d'actions réalisé et sera envoyé à la DIRECCTE Aquitaine pour le compte du Ministre en charge du commerce et de l'artisanat.

Article 7 : Communication

Le maître d'ouvrage s'engage, d'une part, à mentionner l'existence de l'aide de l'Etat au travers du FISAC et son montant dans les documents d'information, les outils de communication ou les panneaux de chantier et, d'autre part, à donner accès à toutes les informations utiles sur l'opération aidée ainsi qu'aux données économiques, financières ou fiscales permettant d'évaluer les effets ou l'impact de l'opération sur une période de cinq ans.

Article 8 : Reversement de la subvention FISAC

Aux termes de l'article 9, 1^{er} alinéa du décret n°2008-1475 du 30 décembre 2008, les aides qui, dans un délai de trois ans à compter de la notification de la décision d'attribution de subvention au bénéficiaire, n'auront pas été utilisées totalement ou partiellement, conformément à l'objet pour lequel elles ont été attribuées, donneront lieu à remboursement. Elles seront recouvrées par la Caisse Nationale du Régime Social des Indépendants, sur décision du ministre en charge du Commerce et de l'Artisanat.

ARTICLE 9 : Durée de la convention

La présente convention est effective dès sa signature et est conclue pour une durée d'un an.

La durée ne saurait en tout état de cause dépasser 3 ans à compter de la date de notification de la décision FISAC à son bénéficiaire, conformément aux dispositions de l'article 9, 1^{er} alinéa du décret susvisé du 30 décembre 2008.

Toute modification ou prorogation au-delà de 3 ans de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE 10 : Dénonciation et résiliation de la convention

Les parties concernées se réservent la faculté de dénoncer la présente convention, à tout moment, pour tout motif d'intérêt général, après un préavis de 3 mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 11 : Règlement des différends

En cas de litige résultant de l'interprétation ou de l'application de la présente convention, les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour parvenir à un règlement à l'amiable dudit litige. En cas d'échec de la conciliation, le différend sera porté devant le Tribunal Administratif compétent.

Fait à Bordeaux, le

Le Préfet

Le Maire de Bordeaux

ANNEXE 1 :

. Fonctionnement : en euros H.T.

ACTIONS	COUT PREVU (€) (a)	FISAC SOLLICITE (€) (b)	% (b/a)	BASE SUBVENTIONNABLE (€) (c)	OBSERVATIONS	PROPOSITIONS (€) (d)	% (d/€)
Etude d'évaluation	16 799,00	8 400,00	50,00	16 799,00	Etude d'évaluation permettant de voir l'impact de l'opération sur l'activité des commerçants et artisans. Taux de financement ramené à 25%. <u>Cofinancement</u> **: - Commune : 4 083,31€ - CCI : 3 897 € - RQB* : 3 712 €	4 200,00	25%
Organisation de circuits découvertes	2 178,00	1 089,00	50,00	1 428,00	Action permettant d'orienter les clients étrangers vers les commerçants et artisans bordelais (impression de dépliant). Hors prestation traduction français/ anglais (750 €), inéligible. Taux de financement ramené à 25%. <u>Cofinancement</u> : - Commune : 1 515,79 €	357,00	25%
Développement de l'artisanat du bâtiment	8 300,00	4 150,00	50,00	0,00	Mise en place d'une animation interprofessionnelle avec l'ensemble des acteurs concernés (collectivités, bailleurs sociaux, organismes bancaires et spécialisés, entreprises)... Action non éligible (prestations d'intervenants extérieurs)	0,00	0,00
Opération "cartes cadeaux"	66 780,00	32 610,00	48,83	66 780,00	Dispositif innovant avec un système de carte à puce utilisable sur terminaux de paiement électronique (achat des cartes et campagne de communication) <u>Cofinancement calculés sur un coût de 77 380,20 € incluant des dépenses non soumises au Fisac</u> : - Commune : 10 000 € - CCI : 25 000 € - RQB* : 24 936,62 €	25020	37,47%

Création de magasins éphémères	6 693,00	3 347,00	50,01	6 693,00	Dépenses de communication sur cette opération qui consiste à louer un local afin qu'un porteur de projet puisse tester, pendant 3 mois, le concept qu'il souhaite proposer à la clientèle. Taux de financement ramené à 25%. <u>Cofinancement</u> - Commune : 1 500 € - CCI : 1 000 € - RQB* : 3 097,93 €	1 673,00	25%
Accueil des clients handicapés	23 085,00	11 543,00	50,00	23 085,00	Action destinée à améliorer l'accueil des populations handicapées chez les commerçants et artisans (création d'un lexique d'accueil des clients malentendants et communication sur l'action). Action financée par 5 partenaires : taux 20% <u>Cofinancement</u> : - Commune : 4 500 € - CCI : 4 000 € - RQB* : 2 000 € - CUB : 5 567,32 €	4 617,00	20%
Réalisation de bilans-conseils TIC	10 000,00	5 000,00	50,00	8 000,00	Bilans-conseils pris à 800 €HT de dépenses éligibles. Taux de financement ramené à 25%. <u>Cofinancement</u> : - Commune : 3 000 € - Autre : 3 960 €	2 000,00	25,00
Inciter à de nouveaux comportements	11 731,00	5 865,00	50,00	11 731,00	Volonté d'inciter les commerçants bordelais à ouvrir leurs commerces plus tard (campagne de communication) Taux de financement ramené à 25 %. <u>Cofinancement</u> : - Commune : 4 664,50 € - CCI : 3 550 €	2 933,00	25%

Carte de partage	45 960,00	22 980,00	50,00	45 960,00	Action innovante, emblème d'un partenariat intelligent entre les grandes surfaces et les commerces de proximité. Cette carte permettra aux consommateurs de cumuler des points lors de leurs achats dans les grandes surfaces qui leur donnent des avantages chez leurs commerçants et artisans de proximité. <u>Cofinancement :</u> - Commune : 10 000 € - CCI : 13 000 € - RQB* : 8 988,37 € - Entreprises : 119 600 €	17192	37,41%
La semaine des restaurateurs	36 872,00	18 436,00	50,00	0,00	Action à caractère purement festif . Action inélégible au Fisac	0,00	0,00
Réalisation d'un site vitrine	50 000,00	25 000,00	50,00	50 000,00	Site vitrine du commerce bordelais référençant l'ensemble des commerçants et artisans de la ville. L'étude préalable à la conception de ce site a été financée en tranche 1. Taux de financement ramené à 25%. <u>Cofinancement :</u> - Commune : 25 420 € - CCI : 5 900 €	12 500,00	25%
Les "Ecos-Défis" pour les commerçants et artisans bordelais	8 031,00	4 015,00	49,99	8 031,00	Communication sur une action consistant à proposer aux commerçants et artisans de relever 3 défis environnementaux pendant 6 mois en vue de l'obtention d'un label. <u>Cofinancement :</u> - Commune : 1 000 € - CCI : 1 000 € - RQB* : 3 589,29 €	4015	49,99%
Valorisation de locaux vacants pour l'installation de films occultants	28 000,00	14 000,00	50,00	28 000,00	Impression et pose habillage 20 vitrines x 20 000 €. Création du visuel communication : 8 000 € Financement quadripartite : taux 25% <u>Cofinancement :</u> - Commune : 8 494 € - CCI : 8 494 € - CMA : 2 500 €	7 000,00	25%

Création d'un label d'excellence	6 612,00	3 306,00	50,00	0,00	Action inéligible, ne relevant pas de la compétence du FISAC <u>Cofinancement</u> : - Commune : 3 601,92 € - CMA : 1 000 €	0,00	0,00
"Bordeaux Consigne"	85 392,00	42 696,00	50,00	85 392,00	Dépense à caractère mixte, les consignes ne concernant pas uniquement les clients des commerçants et artisans : taux proposé 25 %. <u>Cofinancement</u> : - Commune : 7 000 € - CCI : 10 000 € - RQB* : 42 432,83 €	21 348,00	25,00
Opération d'animation et de communication sur l'axe Fondaudège/Croix de Séguéy	28 210,00	14 105,00	50,00	28 210,00	Création d'un journal des commerçants et artisans et opération de communication pour la mise en place d'un service de livraison à domicile. <u>Cofinancement</u> : - Commune : 5 000 € - CCI : 5 000 € - CMA : 5 000 € - RQB* : 4 634,16 €	14105	50
Parrainer les porteurs de projet	14 569,00	7 285,00	50,00	14 569,00	Dépenses de communication pour détecter les porteurs de projets et pour communiquer auprès des commerçants sur le lancement de l'opération. Financement quadripartite : taux 25% <u>Cofinancement</u> : - Commune : 3 500 € - CCI : 3 000 € - RQB* : 3 640,02 €	3 642,00	25%
La semaine des boulangers-pâtisseries	19 251,00	9 626,00	50,00	0,00	Action à caractère festif inéligible au Fisac	0,00	0,00
Soutenir la Ronde des Quartiers	298 574,00	15 000,00	5,02	30 000,00	Mise en place d'une structure chargée d'assurer le lien entre les différents acteurs économiques de la ville. Forfait à 30 000 € pour un temps plein. <u>Cofinancement</u> : - Commune : 40 000 € - CCI : 40 000 € - CMA : 72 000 € - RQB* : 15 000 € - CUB : 126 535 €	15000	50

Le petit salon de la mode	75 072,00	8 000,00	10,66	17 191,00	Prise en charge des dépenses de communication de cet évènement ayant pour objectif de promouvoir les artisans travaillant dans le secteur de la mode. Exclusion des dépenses de location de salle (16 709,03 €), location de stands, mobiliers et achat de moquette (8 807,77 €), accueil et décoration (2 926,42 €), prestations artistiques (18 352,84 €) frais de gestion (1 331,94 €) et d'organisation générale (9 754,18 €). Taux de financement ramené à 25%. Cofinancement : - Commune : 5 000 € - Entreprises : 89 856 €	4 298,00	25%
TOTAL (€)	842 109,00	256 453,00	30,45	441 869,00		139900	31,67

* RQB = Ronde des Quartiers de Bordeaux

** Les cofinancements sont calculés sur les coûts TTC

. Investissement : en euros H.T.

ACTIONS	COUT PREVU (€) (a)	FISAC SOLLICITE (€) (b)	% (b/a)	BASE SUBVENTIONNABLE (€) (c)	OBSERVATIONS	PROPOSITIONS (€) (d)	% (d/c)
Aides directes : aide aux travaux d'accessibilité des personnes en situation de handicap	150 000,00	37 500,00	25,00	150 000,00	Prolongement des aides directes déjà accordée en tranche 1. Ce volet s'articule avec l'obtention du label "Destination pour tous" de la ville de Bordeaux. Les entreprises ciblées sont celles du secteur de la restauration. Taux de financement ramené à 15%. <u>Cofinancement :</u> - Commune : 37 500 € - Entreprises : 104 400 €	22 500,00	15,00
Aides directes : modernisation des activités commerciales, artisanales et de services de l'axe Fondaudège/Croix de Séguy	100 000,00	25 000,00	25,00	100 000,00	Prolongement de l'action aides directes de la tranche 1. <u>Cofinancement :</u> - Commune : 12 500 € - CUB : 12 500 € - Entreprises : 69 600 €	25000	25
Aides directes : modernisation des magasins de la partie haute du Cours de la Marne	200 000,00	50 000,00	25,00	200 000,00	10 entreprises prévues pour un investissement moyen de 20 000 €/entreprise. Le plafond des aides est fixé à 30000 € HT/entreprise. Taux de financement ramené à 15%. <u>Cofinancement :</u> - Commune : 50 000 € - Entreprises : 139 500 €	30 000,00	15,00
Aides directes : modernisation des artisans de bouche indépendants	200 000,00	40 000,00	20,00	200 000,00	Investissements plafonnés à 30 000 €/entreprise permettant à un minimum de 6 entreprises d'être prises en charge. Taux de financement ramené à 15%. <u>Cofinancement :</u> - Commune : 40 000 € - Entreprises : 159 200 €	30 000,00	15,00
Aides directes : uniformisation des devantures du Cours du Chapeau Rouge	50 000,00	12 500,00	25,00	50 000,00	Aider les entreprises du Cours du Chapeau Rouge à uniformiser leurs devantures pour se conformer à l'identité visuelle qui sera définie dans une charte. Taux de financement ramené à 15%. <u>Cofinancement :</u> - Commune : 12 500 € - Entreprises : 34 800 €	7 500,00	15,00

Aides directes : modernisation des magasins à Saint- Michel	100 000,00	40 000,00	40,00	100 000,00	Prolongement de l'action aides directes. Quartier situé en ZUS. <u>Cofinancement</u> : - Commune : 10 000 € - Entreprises : 69 600 €	40 000,00	40,00
Aides directes : rénovation des locaux vacants	150 000,00	37 500,00	25,00	150 000,00	Aides directes pour les commerçants qui s'installent dans des locaux vacants. Taux de financement ramené à 15%. <u>Cofinancement</u> : - Commune : 37 500 € - Entreprises : 104 400 €	22 500,00	15,00
Aménagement du marché Saint- Emilion	21 000,00	6 300,00	30,00	21 000,00	Création d'un nouveau marché de plein-air Taux de financement ramené à 15%. <u>Cofinancement</u> : - Commune : 18 816 €	3 150,00	15%
Mise aux normes du marché du Grand Parc	40 000,00	12 000,00	30,00	40 000,00	Action prévue en tranche 1 mais qui n'a pu être réalisée. Taux de financement ramené à 15%. <u>Cofinancement</u> - Commune : 35 840 €	6 000,00	15%
Mise en place de compteurs piétons	35 780,00	10 734,00	30,00	35 780,00	10 cellules électroniques prévues et création d'un système de transmission des données par GSM. Investissement à vocation mixte : taux 10 % <u>Cofinancement</u> : - Commune : 16 029 € - CCI : 16 029 €	3 578,00	10%
Installation d'arrêts-minutes rue Fondaudège	15 000,00	4 500,00	30,00	15 000	Mise en place d'arrêts minute sur cette rue affectée par les travaux du tramway en 2014. <u>Cofinancement</u> : - Commune : 13 440 €	4 500	30
TOTAL (€)	1 061 780,00	276 034,00	26,00	1061780		194728	18,34

Subvention globale : 334 628,00 €

Investissement :

ACTIONS	BASE SUBVENTIONNABLE HT	SUBVENTION FISAC	%	DATES FACTURES	NOMS PRESTATAIRES	LIBELLE PRESTATIONS REALISEES	MONTANT FACTURES HT	DATE MANDAT	NUMERO MANDAT
<i>Libellé des actions figurant dans l'annexe 1 de la présente convention</i>									
<u>Exemple</u> Action 1 : Réaménagement de l'avenue principale	500 000 €	150 000 €	30 %	02/02/2011 02/04/2011	Travaux SA Travaux SA	Travaux de voiries Travaux de voiries	200 000 € 100 000 €	15/03/2011 20/05/2011	N° 525 N° 701
Action 2 :									
Etc...									
Total général									

Subvention globale : subvention fonctionnement + subvention investissement (hors aides directes aux entreprises) =

NB : ces tableaux seront accompagnés d'une copie des justificatifs de dépenses correspondants (factures acquittées,...).

Pour les aides directes aux entreprises, un tableau récapitulatif devra être fourni séparément selon le modèle décrit dans l'annexe 3 de la présente convention.

OPERATION URBAINE COLLECTIVE 2010 – 2013
- Phase 2 -
SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT
ET DES SERVICES DE LA VILLE DE BORDEAUX

CONTRAT D'OPERATION
>>><<<

PORTEUR

Action

- dates -

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPÉ, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du, et reçue à la Préfecture de la Gironde le,

Et

L'Association, représentée par son Président, (sa Présidente), M..... autorisé (autorisée) soit par délibération du Conseil d'Administration en date du, (soit par statuts).

IL A ETE EXPOSE :

La politique de soutien au développement du commerce, de l'artisanat et des services, fait l'objet de contrats d'opération qui définissent les objectifs et les moyens mis en œuvre par le porteur du projet, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville et/ou par l'Etat au titre du FISAC, ainsi que l'engagement des parties.

CONSIDERANT

que l'association..... domiciliée à Bordeaux, dont les statuts ont été approuvés le et dont la déclaration de création a été reçue en Préfecture de la Gironde le, exerce une activité de, présentant un intérêt communal propre,

IL A ETE CONVENU :

Article 1 : Activités et projets de l'association

L'association s'engage au cours de la période du..... au..... à réaliser de l'action suivante : « »

Descriptif détaillé de l'action :

Article 2 : Mise à disposition de moyens

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'association :

- une subvention de euros

Au regard du budget prévisionnel (annexé au présent contrat d'opération), la réalisation des activités s'élève à euros H.T, soit euros T.T.C.

- des moyens techniques pouvant être mis en place en liaison avec la Cellule des manifestations publiques de la Mairie de Bordeaux.

L'association s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux, subvention et moyens techniques pour contribuer à l'opération décrite à l'article 1.

Article 3 : Interventions de l'Etat

Pour l'action objet du présent contrat d'opération, l'Etat a attribué au titre du FISAC, une subvention de euros.

Cette subvention sera reversée par la Ville de Bordeaux à (porteur).

Article 4 : Mode de règlement

Les subventions prévues aux articles 2 et 3 seront versées par la Ville de Bordeaux une fois l'opération réalisée au vu d'un bilan financier (dépenses-recettes) certifié exact par le Président de l'association, accompagné de l'ensemble des documents justifiant les dépenses (factures, contrats...), ainsi que d'un bilan qualitatif. Le cas échéant, un acompte pourra être versé à hauteur de 50 % de la subvention votée sur présentation soit de contrats conclus avec des prestataires, soit d'un état d'engagement des dépenses certifié exact par le Président de l'association et après signature du présent contrat d'opération.

Elle sera créditée au compte de l'association ...

n°

Etablissement :

Article 4 : Conditions générales

L'association s'engage

- 1/ à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- 2/ à déclarer, sous trois mois, à la Ville, toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,
- 3/ à déclarer sous trois mois à la Ville de Bordeaux tout changement intervenu dans son conseil d'administration,
- 4/ à ne pas reverser tout ou partie de la ou des subvention(s) à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
- 5/ à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- 6/ à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées,
- 7/ à fournir l'ensemble des pièces permettant d'apprécier le niveau de réalisation de l'opération à la Ville,
- 8/ à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte l'Etat et la Ville de Bordeaux, soit sous la forme de la présence du logo de l'Etat et du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant « *association soutenue par la Mairie de Bordeaux et/ou par l'Etat* ». Le logo de la Ville de Bordeaux est à retirer à la Direction de la Communication. La Direction du développement économique, de l'emploi et de l'enseignement supérieur de la Mairie de

Bordeaux devra également être destinataire de la totalité des éléments de communication ou d'information externe de l'association (affiches, plaquettes, dossiers de presse, ...).

Article 5 : Conditions de renouvellement

Le présent contrat d'opération est conclu pour l'action présentée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Toute nouvelle action doit faire l'objet d'un nouveau contrat d'opération.

Article 6 : Conditions de résiliation

En cas de non-respect par l'association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

Article 7 : Contrôle de la Ville sur l'association

Conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

- une copie certifiée de son budget,
- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultats) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 01/03/1984),
- tout document faisant connaître les résultats de son activité.

Article 8 : Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association.

Article 9 : Elections de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir

- par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,
- par l'Association à Bordeaux,

Fait à Bordeaux, en 2 exemplaires, le.....

Pour la Ville de Bordeaux,

Pour l'association,

D-2012/343**Information au conseil municipal. Casino de Bordeaux lac.
Rapport du délégataire de l'exercice 2011.**

Monsieur Jean-Charles BRON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par traité de concession en date du 27 juillet 1999, pour une durée de 18 ans (fin le 18 décembre 2018), vous avez confié à la Société d'Animation Touristique de Bordeaux (SATB), filiale à 99,9% de la Société Groupe Lucien Barrière, l'exploitation du Casino. Les trois activités principales du Casino sont les jeux, la restauration et l'animation.

L'autorisation de jeu en vigueur a été délivrée le 30 novembre 2007 pour une durée de 5 ans expirant le 30 novembre 2012.

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégataires ont l'obligation de remettre à l'autorité délégante un rapport annuel sur la base duquel est issue la présente synthèse.

1. Compte-rendu financier

Depuis fin 2007, l'activité des jeux a subi les conséquences de la crise économique et financière (diminution des capacités de volume de jeux des clients), de l'obligation de contrôler l'identité des clients depuis le 1^{er} novembre 2006 pour interdire l'accès aux mineurs (de nombreux clients n'ont pas leurs pièces d'identité sur eux), et l'interdiction de la consommation de tabac depuis février 2008.

Ces éléments ont accentué la baisse du produit brut des jeux (-21 % sur le marché français). Le groupe Barrière a donc mis en place une réduction des charges avec, entre autres, une baisse des effectifs et de fortes économies à tous les niveaux.

En 2011, le casino théâtre Barrière de Bordeaux, après plusieurs années de baisse, a toutefois enregistré une reprise de son activité, avec un chiffre d'affaires net en progression de 6.4 % sur un an.

Par ailleurs, le délégataire précise dans son rapport annuel que son actionnaire majoritaire a changé de dénomination sociale : Accor Casino est devenue la société de participations casinotières. Fimalac développement est entrée au capital du groupe Lucien Barrière à hauteur de 40 %. Cette opération n'a pas d'incidence sur le contrat de délégation en cours avec la Ville de Bordeaux.

Le produit des machines à sous progresse de 4.4 % du fait du renouvellement du parc et de leur équipement en nouvelles technologies (accepteurs de billets et tickets).

La forte progression des jeux de table est imputable à la roulette électronique et au jeu de la boule 2000.

Evolution du chiffre d'affaires (en K€)	N-1	N	Ecart N/N-1
Produit brut machines à sous	35 736	37 301	4,4%
Produit brut jeux de tables	2 517	3 063	21,7%
Chiffre d'affaires restauration	1 966	2 132	8,4%
Chiffres d'affaires autres	389	570	46,5%
Total CA Brut	40 608	43 066	6,1%
Prélèvement	21 968	23 225	5,7%
CA net	18 640	19 841	6,4%

L'activité de restauration a bénéficié des investissements, notamment l'augmentation de capacité de l'espace brasserie, le développement de banquets et d'événements ainsi que l'impact de la baisse de TVA.

La qualité de la programmation de la salle de spectacle a permis d'accroître les 'autres' recettes. Cette qualité trouve son pendant dans les charges d'honoraires, en hausse de près de 17 % (achats de spectacles).

Les frais de personnel, qui bénéficie d'un treizième mois progressif, sont en hausse de 5.2 %. D'une manière générale, les charges d'exploitation progressent de 4.2 %. Le résultat net est bénéficiaire de 4 170 173 €, soit une hausse équivalente au chiffre d'affaires (3 934 015 € en 2010, +6% en un an)

Enfin, 223 447 € ont été versé au titre de la redevance prévue à l'article 34 du traité de concession (204 998 € en 2010). L'avenant au traité signé le 20 septembre 2010 prévoit désormais que les investissements réalisés dans le cadre du compte 471 seront affectés au site de Bordeaux lac, c'est-à-dire l'équipement lui même et ses abords. Des travaux ont été engagés en 2011 et seront achevés lors du prochain exercice.

Le détail des versements à la Ville est présenté page 25 du rapport de délégataire annexé à cette information.

2. La qualité du service

La Société mène des enquêtes « qualité » qui mesurent la qualité de l'offre, la qualité des abords et la tenue de l'établissement ainsi que le professionnalisme des collaborateurs en contact avec la clientèle.

Les clients peuvent déposer leurs doléances ou leurs compliments sur un registre mis à leur disposition. Des questionnaires de satisfaction sont également disponibles. Durant l'exercice aucun problème significatif n'a été relevé.

La Société a mis en œuvre une série de mesures pour contribuer à la protection de l'environnement et au développement durable : depuis décembre 2011, le groupe Lucien Barrière est certifié ISO 14001 sur 11 de ces établissements. La certification sera étendue progressivement à l'ensemble du territoire français.

Des objectifs chiffrés sont avancés : réduction de la consommation de papier de 10 à 20 % des volumes d'achat, réduction de la consommation d'eau et d'énergie de 10 à 15% par rapport à 2010.

Malgré les bonnes performances du casino bordelais en 2011, les perspectives de l'activité casinotière dans son ensemble restent incertaines. Dans un contexte dégradé, la consommation des ménages se détourne en priorité des activités de loisirs. Par ailleurs, la persistance d'une offre illégale en ligne, malgré la libéralisation du marché français, continue de pénaliser l'activité des casinos.

Le casino théâtre de Bordeaux poursuivra toutefois ses investissements pour maintenir la qualité de son offre.

Pour votre complète information, sont annexés à la présente synthèse les soldes intermédiaires de gestion et le rapport annuel du délégataire 2010-2011.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en prendre acte.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. BRON. –

La 343 est une information au Conseil du rapport du délégataire concernant le Casino de Bordeaux, pour vous dire qu'après plusieurs années de baisse les choses sont reparties de façon satisfaisante avec un chiffre d'affaires en progression de 6,4%.

Nous encaisserons une redevance de 223.447 euros.

La société mène une enquête de qualité, notamment de lutte contre l'addiction.

J'ajouterai – ce n'est pas dans le rapport – que malgré tout nous avons chaque année une taxe sur les jeux qui représente un montant supérieur à 5 millions d'euros.

M. LE MAIRE. -

Qui s'inscrit sur la 343 ?

M. PEREZ

M. PEREZ. -

Monsieur le Maire, je vais être un peu polémique, mais rassurez-vous ce n'est pas contre vous.

Une nouvelle fois nous déplorons que notre municipalité donne caution au phénomène d'addiction, même si certaines mesures font l'effet d'un emplâtre sur une jambe de bois.

Quelques 200.000 euros de recettes pour la ville. Très bien. Mais sommes-nous prêts à vendre notre âme pour 200.000 euros ? Là est la question.

Il y a 2 ans je faisais une intervention en ce sens et M. BRON m'avait rétorqué que nous avions une conception différente de l'humanité, que pour sa part et celle de ses amis ils avaient une conception qui laissait la liberté à l'individu. Soit.

Mais alors laissons les alcooliques boire, c'est leur choix, les drogués se droguer, c'est leur choix.

Où place-t-on la limite quand s'agit de santé publique ? Car l'addiction au jeu est une addiction comme une autre.

Alors de grâce, si nous ne savons pas lutter contre cette addiction, au moins ne cautionnons pas le procédé en en tirant profit.

Il me vient d'ailleurs un parallèle amusant lorsque l'on songe que FIMALAC est un des actionnaires majoritaires du groupe Barrière. FIMALAC par ailleurs propriétaire à 100% de l'agence de notation FITCHE, FITCHE si alerte pour stigmatiser la dette des états et qui dans la pratique de tous les jours de son actionnaire unique encourage l'endettement des particuliers.

Il y aurait donc la morale du donneur de leçons et celle du caissier. Dommage que cela soit la même personne.

D'une certaine manière, Monsieur le Maire, nous sommes dans une opération de « blanchiment » moral – je mets des guillemets à « blanchiment » - dont nous ne saurions être caution.

Je crois que ça serait la grandeur de notre ville de ne pas profiter de ce qu'il faut bien appeler toute proportion gardée – toujours entre guillemets – « l'argent de la drogue ». Je vous remercie.

M. LE MAIRE. -

C'est une information au Conseil Municipal, donc pas de vote.

Compte de résultat SATB (en K€)	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	Var en %
Produit Brut Machines à Sous	40 475	36 777	35 736	37 301	4,4%
Produits Bruts Jeux de tables	2 420	2 697	2 517	3 063	21,7%
Chiffre d'affaires restauration	1 676	1 727	1 966	2 132	8,4%
Chiffre d'affaires Autres	517	539	389	570	46,5%
Prélèvement sur produits bruts des jeux	-25 551	-23 194	-21 968	-23 225	5,7%
Chiffre d'affaires net des prélèvements	19 537	18 546	18 640	19 841	6,4%
% variation	-7,4%	-5,1%	0,5%	6,4%	
- achats consommés	-895	-772	-859	-885	3,1%
- charges externes	-4 187	-3 901	-3 276	-3 566	8,8%
Valeur ajoutée	14 455	13 874	14 505	15 390	6,1%
% CA	74,0%	74,8%	77,8%	77,6%	
- impôts et taxes	-1 166	-1 101	-882	-892	1,1%
- salaires et traitements	-3 992	-3 876	-3 764	-3 919	4,1%
- charges sociales	-1 655	-1 647	-1 589	-1 735	9,2%
+ subvention d'exploitation	1 018	517	544	606	11,4%
Excédent brut d'exploitation	8 661	7 766	8 815	9 450	7,2%
% CA	44,3%	41,9%	47,3%	47,6%	
- dotations aux amortissements nettes des reprises	-2 492	-2 544	-2 458	-2 000	-18,6%
+/- autres produits et charges	-2	-291	-343	-654	90,5%
- dotations aux provisions nettes des reprises	-28	-17	0		
Résultat d'exploitation	6 139	4 915	6 013	6 796	13,0%
% CA	31,4%	26,5%	32,3%	34,3%	
+ produits financiers	0	1	4	29	687,6%
- charges financières	-128	-26	-5	0	-96,3%
- dotations aux provisions financières nettes	0	0	0		
= résultat financier	-128	-25	-2	29	-1720,7%
+ produits exceptionnels	24	67	521	132	-74,7%
- charges exceptionnelles	-15		-66	-129	95,8%
- dotations aux provisions exceptionnelles nettes	-32	-6	15	-14	-190,5%
= résultat exceptionnel	-23	61	470	-11	-102,3%
- participation des salariés	-469	-383	-505	-502	-0,5%
- impôts sur les sociétés	-1 842	-1 487	-2 043	-2 142	4,8%
Résultat net	3 676	3 081	3 934	4 170	6,0%
% CA	18,8%	16,6%	21,1%	21,0%	

RAPPORT DU DELEGATAIRE

EXERCICE 2010 / 2011

**Société Animation Touristique Bordeaux
(S.A.T.B)**

Casino Théâtre Barrière de Bordeaux

Sommaire

Introduction

- Textes réglementaires relatifs au présent rapport
- Renseignements juridiques sur l'exploitation

I- Comptes retraçant les opérations

I.1- Rapport financier

I.2- Patrimoine

II- Qualité du service

II.1- Mesures de la qualité

II.2- Mesures pour une meilleure satisfaction des usagers

III- Annexe : Compte-rendu technique et financier

III.1- Compte-rendu financier

III.2- Compte-rendu technique

IV- Perspectives

Documents joints

- Introduction -

A/ Le rapport du délégataire qui vous est soumis répond aux obligations réglementaires et contractuelles suivantes :

1- Articles du Code Général des Collectivités territoriales :

Article L.1411-3

Le délégataire produit chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Article L.1411-13

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents relatifs à l'exploitation des services publics délégués, qui doivent être remis à la commune en application de conventions de délégation de service public, à l'exception de ceux mentionnés à l'article 6 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal, sont mis à la disposition du public sur place à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe, dans les quinze jours qui suivent leur réception par voie d'affiche apposée. Le public est avisé par le maire de cette réception par voie d'affiche apposée en mairie et aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

Article R.1411-7

Le rapport mentionné à l'article L. 1411-3 tient compte des spécificités du secteur d'activité concerné, respecte les principes comptables d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes retenues pour l'élaboration de chacune de ses parties, tout en permettant la comparaison entre l'année en cours et la précédente. Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport sont tenues par le délégataire à la disposition du délégant dans le cadre de son droit de contrôle.

Ce rapport comprend :

I. - Les données comptables suivantes :

- a) Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours. Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon des critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes, notamment les charges de structure ;
- b) Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et

indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;

c) Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;

d) Un compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement, y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;

e) Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation ;

f) Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;

g) Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué ;

h) Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public.

II. - L'analyse de la qualité du service mentionnée à l'article L. 1411-3 comportant tout élément permettant d'apprécier la qualité du service rendu et les mesures proposées par le délégataire pour une meilleure satisfaction des usagers. La qualité du service est notamment appréciée à partir d'indicateurs proposés par le délégataire ou demandés par le délégant et définis par voie contractuelle.

III. - L'annexe mentionnée à l'article L. 1411-3 qui comprend un **compte rendu technique et financier** Le compte rendu technique comprend trois volets : le personnel, les biens affectés au service, l'offre et la fréquentation du service public (statistique). Le compte rendu financier comporte les informations utiles relatives à l'exécution du service et notamment les tarifs pratiqués, leur mode de détermination et leur évolution, ainsi que les autres recettes d'exploitation. Il comprend également un compte d'exploitation établi selon le modèle du compte d'exploitation prévisionnel, la liasse des immobilisations, une note explicative sur les éventuels écarts entre le compte d'exploitation de l'exercice et le compte d'exploitation prévisionnel correspondant.

2- Articles du Cahier des Charges

« Article 47 du Traité de Concession : Comptes rendus

Pour permettre la vérification et le contrôle du fonctionnement des conditions financières et techniques de la présente convention, le concessionnaire produira chaque année, six mois après la clôture de l'exercice considéré, un compte rendu technique et un compte rendu financier ainsi que le compte de résultat. Le dernier jour de l'exercice est fixé au 31 octobre.

Pour permettre le contrôle de la qualité du service qui est confié au concessionnaire, celui-ci fournira au concédant un rapport comportant l'ensemble des éléments nécessaires à l'appréciation des conditions d'exécution du contrat ainsi que la qualité du service, et leur évolution par rapport aux années antérieures.

La non production de ces comptes-rendus constitue une faute contractuelle, sanctionnée dans les conditions définies à l'article 52 de la présente convention.

Article 48 du Traité de Concession : Compte rendu technique

Au titre du compte rendu technique, le concessionnaire doit fournir pour l'année écoulée au moins les indications suivantes :

- l'évolution générale de l'état des matériels et équipements exploités,
- l'évolution de l'activité,
- les modifications éventuelles de l'organisation du service,
- les travaux d'entretien et/ou de renouvellement

Article 49 du Traité de Concession : Compte rendu financier

Un compte rendu d'exploitation retraçant l'ensemble des opérations afférentes à l'exécution de la mission de service public confiée au concessionnaire est établi pour chaque exercice.

Ce document rappelle les conditions économiques générales de l'année d'exploitation. Il fait apparaître l'excédent ou le déficit d'exploitation. »

B) Les renseignements juridiques sur l'exploitation

La Société d'Animation Touristique de Bordeaux exploitant le casino de Bordeaux est une société par actions simplifiée au capital de 6 750 000 euros dont le siège social est situé Rue du Cardinal Richaud à Bordeaux, inscrite au RCS de Bordeaux sous le n° B418 083 754.

La Société d'Animation Touristique de Bordeaux est une filiale de la Société de Participations Casinotières elle-même filiale de la société Groupe Lucien Barrière, société par actions simplifiée, au capital de 1 215 144,68 € ayant son siège 35 Bd des Capucines – 75002 Paris, représentée par son Président.

Le traité de concession a été signé le 27 juillet 1999 pour une durée de 18 ans à compter de la date de notification de l'autorisation de jeux délivrée par le Ministre de l'Intérieur et expirant le 17 décembre 2018. Quatre avenants ont été conclus.

L'autorisation de jeu en vigueur a été délivrée le 30 novembre 2007 pour une durée de 5 ans expirant le 30 novembre 2012.

I- Comptes retraçant la totalité des opérations

I.1- Rapport financier

Principes et méthodes

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2011 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Conformité au règlement CRC 006 relatif à la nouvelle loi sur les passifs,
- Conformité au plan comptable annexé à l'arrêté du 27 février 1984 relatif à la comptabilité des casinos,
- Indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La société a appliqué à compter de l'exercice ouvert le 1er novembre 2005 les nouveaux règlements 2002-10 et 2004-06. Ces changements de méthode sont sans impact significatifs.

Les Principales méthodes comptables retenues sont les suivantes :

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
- Les immobilisations financières sont évaluées au coût historique d'acquisition.
- La valorisation des stocks est déterminée selon la méthode du coût moyen pondéré
- Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Calcul des amortissements et des provisions

Les amortissements sont calculés suivant le mode économique assimilé au linéaire :

Logiciels	de 1 à 3 ans
Constructions	de 20 ans à 50 ans
Agencement des Constructions	de 10 ans à 25 ans
Installations techniques	de 5 à 15 ans
Matériels et outillages industriels	de 5 à 10 ans
Installations générales, agencements	de 5 à 15 ans
Matériels de transport	5 ans
Matériels de bureau et informatique	de 3 à 10 ans
Mobiliers de bureau	de 5 à 10 ans

Dans le cadre des contrats de concession et pour les biens de retour, les durées d'utilité sont plafonnées le cas échéant à la durée résiduelle du contrat de concession.

Les provisions sur créances douteuses sont valorisées au réel hors taxes.

La société constitue des provisions pour faire face aux risques et charges certains et probables à la clôture de chaque exercice dans le respect du principe de prudence.

Commissariat aux Comptes

Les comptes sont audités et certifiés par le cabinet Ernst & Young Audit (Tour Ernst & Young, 11 Allée de l'Arche – 92037 Paris La Défense Cedex)

Compte d'exploitation

Les comptes sont établis selon les règles et principes prévus par la réglementation française en vigueur. Il n'y a pas eu de modification significative de méthode au cours de l'exercice.

Tous les produits et charges sont affectées directement à l'exploitation du casino.

Documents joints :

Copie des tableaux 1 à 4 de la liasse fiscale

Faits marquants et commentaires sur l'évolution du chiffre d'affaires

Faits marquants

Depuis fin 2007, l'activité des jeux a subi des conséquences exogènes qui ont fortement impacté l'évolution du Groupe Lucien Barrière en terme de chiffre d'affaires. Les facteurs exogènes sont les suivants :

- a. La crise économique et financière qui s'est matérialisée par une baisse de pouvoir d'achat de nos clients et par une diminution des capacités de volume de jeux.
- b. La conjoncture depuis au moins 4 ans est particulièrement défavorable au secteur des casinos, en raison de la crise économique majeure subie depuis 2008 et de la baisse des dépenses de loisir, en matière de restauration, spectacles, hébergement et jeux.
- c. Depuis le 1er novembre 2006, les casinos ont l'obligation de contrôler l'identité de tous les clients à l'entrée de l'établissement, afin d'éviter l'accueil de mineurs ou de personnes interdites de jeu. Une telle mesure a eu pour effet de réduire la fréquentation de l'établissement (du fait de l'obligation pour nos visiteurs d'avoir leur pièce d'identité).
- d. L'interdiction de la consommation de tabac dans les casinos depuis février 2008 générant une baisse de chiffre d'affaires du fait de la chute massive de la fréquentation dans les casinos.

Ces éléments ont eu pour principale conséquence d'accentuer rapidement une baisse de Produit Brut des Jeux (PBJ) des casinos français sans possibilité pour ces derniers d'agir de manière proactive et rapide pour contrer cette baisse, sans évolution immédiate de la réglementation et avec pour contrepartie des investissements parfois significatifs. Cette décroissance forte s'est matérialisée en quatre ans (de 2007 à 2011) par une baisse de - 21 % sur le marché français à périmètre constant. Sur le marché européen, la tendance reste comparable avec notamment une décroissance de - 6 % en un an.

Au niveau du Groupe Lucien Barrière, la tendance montre une activité qui subit également à périmètre constant des décroissances fortes de - 22,3 % en quatre ans, tant sur l'activité des Jeux de Table, avec une décroissance de - 7,0 %, que sur les Machines à Sous avec une décroissance de - 23,5 % .

A ce jour, à l'échelle du groupe, aucun élément tangible ne nous permet d'envisager un redémarrage sensible de l'activité malgré la poursuite de nos efforts en termes d'animation, de commercialisation et d'investissement. En conséquence afin de préserver la viabilité de nos entreprises et nous permettre d'assurer nos efforts en matière d'investissement, il est indispensable de poursuivre les fortes économies de charges qui se sont traduites, entre autre, par la diminution des effectifs dans de nombreux établissements et de poursuivre nos actions pour viabiliser l'économie économique d'une concession de service public.

Concernant le Casino Théâtre Barrière de Bordeaux, après plusieurs années de baisse, l'activité sur l'exercice 2011 a repris et affiche une augmentation de chiffre d'affaires de 6.4% avec un produit brut des jeux en progression de 5.5% par rapport à l'exercice précédent.

Nous vous informons du changement de dénomination sociale de notre actionnaire majoritaire la société ACCOR CASINOS en SOCIETE DE PARTICIPATIONS CASINOTIERES intervenu le 5 septembre 2011.

Actionnariat du Groupe Lucien Barrière :

Les premiers mois de l'exercice 2011 ont été marqués par l'entrée de Fimalac Développement dans le capital de Groupe Lucien Barrière. Conformément à un accord intervenu le 12 janvier 2011, la famille Desseigne Barrière, actionnaire majoritaire de la Société Groupe Lucien Barrière détient, depuis le 4 mars 2011, 60 % du capital de Groupe Lucien Barrière (contre 51% précédemment), et la Société Fimalac Développement (filiale de Fimalac SA) en détient 40%, après avoir acquis les titres auprès du Groupe Accor.

Fimalac souhaite poursuivre le développement de ses investissements dans le domaine des spectacles, de la création artistique et d'opérations immobilières. Fimalac présente le profil assurant le mieux la stabilité de l'actionnariat de Groupe Lucien Barrière et sa croissance.

Cette opération qui a modifié l'actionnariat de Groupe Lucien Barrière n'a pas d'incidence sur le contrat de délégation de service public entre la Ville de Bordeaux et la Société d'Animation Touristique de Bordeaux.

Evolution du Chiffre d'Affaires

	N-1	N	Ecart N/N-1
Produit Brut Machines à sous	35 736	37 301	+ 4.4%
Produit Brut Jeux de tables	2 517	3 063	+ 21.7%
Chiffre d'Affaires Restauration	1 966	2 132	+ 8.4%
Chiffre d'Affaires Autres	389	570	+ 46.5%
Total Chiffre d'Affaires BRUT	40 608	43 066	+ 6%
Prélèvement	-21 968	-23 225	+ 5.7%
CA NET	18 640	19 841	+ 6.4%

Evolution du produit brut machines à sous

Le produit brut des machines progresse de 4.4 %, en raison de l'augmentation et du renouvellement du parc machine, par l'achat de machines neuves, l'ouverture du marché des machines à sous d'occasion ainsi que l'impact des investissements en matière d'équipement en nouvelles technologies sur nos machines à sous (accepteurs de billets et de tickets).

Evolution du produit brut des jeux de tables

Le produit des jeux de table connaît également une progression de 21.7 %, du en grande partie au développement du jeu de la roulette électronique mais aussi du jeu de la boule 2000.

Evolution du chiffre d'affaires restauration

L'augmentation de l'activité de la restauration constitue un des facteurs d'amélioration du chiffre d'affaires global. Cette progression est générée notamment par une commercialisation dynamique, un investissement financier sur l'aménagement du restaurant qui a permis d'augmenter la capacité de la Brasserie, le développement de l'activité banquets et événementielle, ainsi que par l'impact de la baisse de la TVA.

Evolution du chiffre d'affaires Autres

Ce poste concerne le chiffre d'affaires de la salle de spectacles ainsi que les refacturations diverses.

Le chiffre d'affaires de la salle de spectacles enregistre une progression liée à l'augmentation du nombre et de la qualité des spectacles programmés. Des efforts importants ont été consentis par les équipes en local aidées par Direction Spectacles et Artistique du Groupe afin d'avoir une programmation artistique et de qualité.

Evolution du prélèvement versé

La hausse du produit brut engendre une augmentation du prélèvement

Commentaires sur l'évolution des charges

Les charges d'exploitation ont augmenté de 4.2 %. Les frais de personnel sont en progression de 5.2% en parti du à la mise en place du treizième mois progressif. Les honoraires sont en augmentation de 16.8 % en raison du nombre de spectacle en augmentation.

Il est à noter qu'un montant de l'ordre de 203 447 € a été versé conformément à l'article 34 du Traité de Concession au titre de la redevance annuelle d'occupation du domaine public.

I.2- Patrimoine

Description des locaux exploités par le casino

Le bâtiment du casino appartient à la Commune.

Il est composé des espaces suivants :

- Le bâtiment principal abrite le casino (salle de jeux traditionnels et salles des machines à sous) ainsi que les salles de restaurant.
- Le second bâtiment abrite la salle de spectacles de 718 places ainsi que les bureaux administratifs.

Etat des immobilisations

Les variations du patrimoine immobilier intervenues au cours de l'exercice sont jointes en annexes (Copie des tableaux 5 et 6 de la liasse fiscale).

Investissements réalisés

Le casino a mis en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'entretenir et d'améliorer les biens immobiliers et mobiliers, ceci en conformité avec les réglementations en vigueur pour les établissements recevant du public.

Au cours de cet exercice, les principaux investissements ont concerné l'acquisition de machines à sous et l'équipement en nouvelles technologies des machines à sous (nombre de MAS et montant de l'investissement). Il a également été procédé à un aménagement de l'entrée permettant d'agrandir la capacité du restaurant, ainsi qu'à un réaménagement de notre salle des jeux de table permettant d'optimiser l'espace. Ces investissements ont permis de renforcer le confort et la satisfaction client.

Investissements réalisés dans le cadre du compte 471

L'article 38 du Traité de Concession relatif à l'emploi des recettes supplémentaires a été modifié par un avenant signé le 20 septembre 2010. Cet article prévoit que les sommes dégagées au titre de l'article 471 seront affectées en totalité à l'amélioration et à l'embellissement du site de Bordeaux-Lac en précisant qu'il comprenait les équipements confiés au concessionnaire, leurs annexes et leurs abords.

Sur cet exercice, les travaux ont été partiellement engagés et seront présentés au cours du prochain exercice comptable.

Le prélèvement à employer a augmenté en 2011 d'un montant de 128 288 €.

Dotations aux amortissements

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation est décrit dans la partie I-1 Principes et méthodes.

Charges liées à la conservation du patrimoine

L'établissement emploie 11 personnes affectées à l'entretien et la maintenance des installations et des bâtiments.

Pour maintenir les locaux et les installations dans un état de qualité et de performance, l'établissement a engagé 829 282 € en entretien.

Situation des biens de retour et de reprise du service délégué

La situation à la clôture de l'exercice des biens de retours est la suivante :

- Valeur brute des biens de retour à la clôture : 21 924 milliers d'euros
- Amortissement cumulé de ces biens : 13 227 milliers d'euros
- Valeur nette comptable des biens de retour : 8 697 milliers d'euros

La situation à la clôture de l'exercice des biens de reprise est la suivante :

- Valeur brute des biens de reprise : 4 886 milliers d'euros
- Amortissement cumulé de ces biens : 4 694 milliers d'euros
- Valeur nette comptable de ces biens : 192 milliers d'euros
-

Autres points

Descriptif du personnel

Le nombre de salarié moyen de l'établissement s'est élevé en 2011 à 162 personnes. Un effort particulier est apporté à la formation professionnelle continue qui représente 2% de la masse salariale et 2 419 heures de formation pour l'ensemble des salariés.

Le Casino de Bordeaux a poursuivi son effort en matière d'avancées sociales avec l'application progressive du 13^e mois.

II- Qualité du service

Réglementation des jeux

Tout au long de la délégation, le directeur du casino s'attache à un strict respect du cahier des charges et entretien des relations suivies avec des autorités locales. Ces préoccupations sont également relayées au plus haut niveau du Groupe Lucien Barrière. Les procédures mises en place par le groupe en termes de contrôle interne, de surveillance des salles (moyens vidéo performants), de formation du personnel et de recrutement (demande d'agrément auprès des renseignements généraux pour le personnel au contact de la clientèle, des caisses et des jeux) doivent permettre d'assurer en permanence la qualité du service.

Le strict respect par l'établissement de la réglementation des jeux est notamment vérifié par nos autorités de tutelles. En avril 2011 un audit d'une dizaine de jours du service de la sous direction des Courses et Jeux n'a relevé aucun point d'anomalie réglementaire concernant notre établissement.

Par ailleurs des structures internes spécialisées salariées de Groupe Lucien Barrière (équipe d'audit interne parfois relayée par des équipes d'audits externes) s'assurent de la bonne application de la réglementation et des procédures Groupe.

La qualité du service s'apprécie à partir des indicateurs suivants :

II.1- Mesures de la qualité

II.1.1- Nombre d'entrées dans le casino

<u>Ex 2009/2010</u>	<u>Ex 2010/2011</u>
443 993	454 301

Commentaire :

Le nombre d'entrées a augmenté cet exercice à hauteur de 2.6%.

II.1.2- Nombre de couverts (restaurant(s) du casino)

<u>Ex 2009/2010</u>	<u>Ex 2010/2011</u>
<u>Couverts</u> : environ 86 000	<u>Couverts</u> : environ 90 000
<u>Consommations</u> : environ 309 000	<u>Consommations</u> : environ 338 000

Commentaire :

L'augmentation du nombre de couverts reflète la satisfaction de nos clients et la bonne fréquentation de nos restaurants.

II.1.3- Commentaires autres activités

Artistique

Ce secteur a poursuivi une programmation de qualité, laquelle a contribué à développer la notoriété de la salle de spectacle de l'établissement.

La direction des spectacles et animations du groupe met à disposition de l'équipe de l'établissement une sélection de spectacles de qualité, pour lesquels elle intervient également sur les conditions contractuelles, afin de permettre une programmation variée.

II.1.4- Processus des « visites mystère » et des procédures d'enquête du Groupe Lucien Barrière (DMS)

De plus en plus, la Satisfaction Client est au cœur des préoccupations du Groupe Lucien Barrière. Pour cerner au plus près cette Satisfaction Client, différentes techniques marketing sont utilisées pour notamment mesurer ce qui est à l'origine de la Satisfaction Client : La qualité de service réellement fournie par nos établissements à ses clients.

Un enquêteur professionnel, tel un client parmi d'autres, se rend dans nos établissements de jeux, et se met en situation réelle. Il observe et analyse les différentes séquences consommateurs à travers un parcours client sur 7 espaces (téléphone, extérieurs, services généraux, machines à sous, jeux traditionnels, restaurants, bars) et effectue ainsi de manière régulière et précise un suivi Qualité du réseau de casinos Lucien Barrière pour en évaluer la qualité de ses services. Dans chaque espace, on mesure la norme produit, la norme service, la communication identité visuelle, la propreté et l'entretien à l'aide de 256 items.

Ces visites inopinées se déroulent plusieurs fois par an dans chacun des établissements du groupe. Grâce à ces mesures régulières, les résultats obtenus permettent d'identifier les points forts et les points faibles de nos sites et enclencher des actions correctives immédiates et de créer une dynamique de progrès permanente.

II.1.5- Observations significatives de clients sur le registre :

Un registre de doléances et de compliments est à la disposition de la clientèle à l'accueil de l'établissement.

Aucun problème significatif n'a été relevé durant l'exercice.

II.2- Mesures pour une meilleure satisfaction des usagers

II.2.1- Accueil, informations et suivi des usagers :

Nous accordons une importance particulière à l'accueil des usagers.

Le Casino Théâtre Barrière de Bordeaux a déployé un programme dénommé « les As de l'accueil » qui permet à nos collaborateurs d'avoir un référentiel sur le sujet et d'améliorer notre qualité d'accueil et de service client.

Prévention pour un jeu responsable

Le Casino Théâtre Barrière de Bordeaux s'engage à assurer que les clients ne subissent pas de conséquences dommageables, dues à un excès de la pratique de jeu, afin que nul ne puisse sacrifier sa situation financière, sociale ou économique, qui seraient des causes pouvant altérer la déontologie et le devenir économique de la filière des casinos.

Formation du personnel à la prévention de l'abus de jeux

Soucieux d'exercer son activité, d'une part en se conformant strictement à la législation en vigueur (respect notamment de la mesure d'interdiction de jeu) et d'autre part en respectant une éthique indispensable à la profession, le casino de Bordeaux s'est volontairement engagé depuis plusieurs années, avec les autres sociétés de son Groupe, dans une politique de prévention aux risques d'abus de jeu.

Celle-ci s'est traduite cette année encore, par une formation dispensée aux collaborateurs en contact avec la clientèle, par une forte communication en place sur le site ainsi que par l'animation d'une cellule de veille composée de salariés travaillant pour différentes activités (jeux traditionnels, machines à sous, accueil, ...).

Préférez un Jeu Responsable

C'est le nom du programme de lutte contre l'addiction, rénové, et lancé dans l'ensemble des établissements de Groupe Barrière en juin 2009.

Pour le Casino Théâtre Barrière de Bordeaux, l'organisation interne et les résultats de ce programme se déclinent comme suit :

Organisation interne

- le correspondant du casino en charge du suivi du programme et de la relation client est :
 - Le Directeur d'exploitation

Notre correspondant fait également partie de la Commission Nationale du Groupe Lucien Barrière qui est en charge du pilotage du programme de lutte contre l'addiction.

Formation des personnels

Groupe Barrière a mis en place des formations spécifiques afin de sensibiliser les personnels en contact avec la clientèle aux risques d'addiction.

Pour le casino Théâtre Barrière de Bordeaux ;

- 161 salariés ont été formés en 2010 et 2011, dont 20 salariés statut cadres.

Information et sensibilisation de la clientèle

Des affiches sont présentes dans le Casino dans le but de sensibiliser les clients aux risques d'addiction.

Des brochures sont également en permanence à la disposition de la clientèle. Cette information présente les niveaux de risques, permet de se situer dans ce domaine, et propose également des adresses utiles de professionnels de santé et (ou) de Centre de traitement des addictions situés proche du casino.

Un site internet exclusivement dédié au jeu responsable (une création du Groupe Lucien Barrière) informe les joueurs et le grand public sur le risque d'abus de jeu. Il permet de faire le lien entre le casino et ses joueurs, de donner l'ensemble des conseils utiles aux joueurs et à leur entourage, en les mettant en contact direct avec des partenaires professionnels de santé.

La Limitation Volontaire d'Accès (L.V.A.)

La L.V.A. est au cœur du dispositif du Jeu Responsable

- c'est un service mis à disposition des clients du casino qui leurs permet de mieux maîtriser leurs niveau de fréquentation dans l'établissement
- la L.V.A. valable dans l'ensemble des casinos du Groupe Lucien Barrière, est un gage de sérieux de notre établissements dans ce domaine
- c'est un service unique et exclusif des établissements du Groupe Lucien Barrière

Pour l'année 2011, le Casino Théâtre Barrière de Bordeaux a signé 136 contrats de L.V.A.

L'année 2012 sera marquée par le lancement d'une nouvelle campagne de communication destinée à la clientèle des casinos Barrière.

Accueil et Informations données aux clients

Les axes de formation de notre personnel ont prioritairement portés sur le management, l'accueil du client, dans le cadre de notre métier (réglementation des jeux, protection du joueur) au contact de la clientèle

Comme chaque année, des moyens importants sont consacrés à la promotion de l'établissement et de ses activités destinées au développement touristique et culturel de la Commune.

Ces moyens tant humains que financiers, visent à commercialiser à la fois les activités de jeux, mais aussi la restauration, les spectacles et les animations.

Sont utilisés pour cela les supports de communication dits de « mass média » parmi lesquels l'affichage urbain, la radio, la télévision locale (TV7), la presse écrite régionale, mais également le mailing ou e-mailing et SMS.

Respect des affichages obligatoires

Tous les points de vente de débit de boissons affichent les informations obligatoires en matière de répression de l'ivresse et de protection des mineurs.

Tous les tarifs des restaurants et des autres activités (hébergement) sont affichés à l'entrée de l'établissement concerné.

Toutes les dispositions obligatoires sur l'exploitation des jeux dans un casino font l'objet d'un affichage réglementaire, comme les minima de tables, les listes de jeux pratiqués, le règlement des jeux, les informations sur la vidéo surveillance, l'information sur la protection des mineurs...

Ethique et comportement

La nature même des activités exercées, qui implique notamment le maniement d'importantes sommes d'argent, peut entraîner dans certaines circonstances des comportements dits frauduleux.

L'activité casino doit faire face à des risques de détournement de fonds et des risques de tricherie. L'établissement a toujours fait preuve d'une grande vigilance en créant des postes dédiés au contrôle, en respectant la séparation des tâches et en optimisant les systèmes d'information. De plus, le système informatique en place contribue à sécuriser les opérations, notamment en renforçant l'intégrité des flux financiers.

En outre, un dispositif de caméras placées dans les salles de jeux et reliées à une salle de contrôle vidéo, géré par un personnel qualifié constitue un moyen de prémunir les casinos contre les tricheries, vols et autres activités criminelles.

Le casino s'attache par ailleurs à respecter les principes de contrôle interne. Il améliore de façon constante ses systèmes d'information et de contrôles en traçant au mieux toutes ses opérations (jeux, restauration, spectacles, autres). Enfin, la surveillance visuelle et vidéo participe également aux processus de contrôle.

Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

I. Le principe général

Les textes législatifs et réglementaires relatifs à la lutte contre le blanchiment imposent aux représentants légaux et aux directeurs responsables des casinos de se montrer particulièrement vigilants et de prendre toutes mesures pour détecter et rendre compte à Tracfin des comportements suspects.

Partant d'un travail d'analyse et d'observation qui lui incombe, le directeur responsable doit porter à la connaissance de Tracfin les opérations effectuées dans les salles de jeu qui lui paraissent suspectes et qui semblent provenir d'une infraction pénale.

La déclaration de soupçon rédigée par le directeur responsable doit se fonder sur des données vérifiables et sur une appréciation subjective des opérations litigieuses en fonction de la nature de sa clientèle et de son expérience personnelle du monde des casinos.

Afin de pouvoir au mieux remplir cette obligation, le directeur responsable doit pouvoir compter sur la collaboration des personnels en fonction capables eux aussi de détecter les comportements à risques. C'est la raison pour laquelle, il doit s'assurer que les salariés connaissent les critères de vigilance retenus qui sont régulièrement rappelés au cours des séances de formation continue et lors des recrutements. Tous nos personnels qui traitent les valeurs et ceux qui sont au contact de la clientèle dans les salles de jeu ont reçu ces formations au cours de l'année écoulée conformément aux prescriptions du Service central des courses et jeux.

II. Organisation du dispositif au sein du Casino Théâtre Barrière de Bordeaux

Chaque établissement du Groupe Lucien Barrière est doté d'un manuel de Procédures internes relatif à la lutte contre le blanchiment dans lequel on retrouve les règles générales émanant de notre autorité de tutelle. De plus, à la fin de la saison ludique, le directeur du casino rédige un rapport annuel d'activité adressé au Service central des courses et jeux dans lequel les points suivants doivent être déclinés :

A) Référents de l'établissement :

Pour le Casino Théâtre Barrière de Bordeaux les référents sont :

- Déclarant : Directeur responsable
- Correspondant : Directeur administratif et financier

B) Actions de formations réalisées en 2011

- 4 sessions de formations pour 70 collaborateurs formés.
- Le module de formation est dispensé lors des journées d'intégration des nouveaux collaborateurs.

C) Dispositif de surveillance mis en place

- 2 réunions du comité lutte anti-blanchiment ont eu lieu en 2011

D) Envois de déclaration de soupçon à Tracfin

- plusieurs déclarations de soupçon ont été envoyées en 2011

II.2.2- Règles d'hygiène et de sécurité

Sécurité alimentaire

S'agissant de la restauration, les règles d'hygiène dans les cuisines ont été formalisées dans le "Guide Lucien Barrière de la sécurité alimentaire", guide interne des bonnes pratiques d'hygiène conformes aux exigences de la réglementation en vigueur. Sur ces bases, le Groupe Lucien Barrière a mandaté un organisme indépendant chargé d'évaluer le niveau d'hygiène de chacun des établissements une fois par trimestre, d'assurer notamment des prélèvements bactériologiques mensuels et d'effectuer, à la demande, des contrôles de certains produits.

Les autorités administratives officielles et compétentes effectuent des contrôles sur notre exploitation :

La DDPP (Direction départementale de la protection des populations) nouvel organisme regroupant désormais la DDSV et la DGCCRF

La Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS)

La qualité des produits servis, la sélection des fournisseurs référencé et audité, associées à des contrôles internes et administratifs, ont permis à notre établissement de préserver la sécurité alimentaire, le confort et le bien-être de la clientèle.

Hygiène et sécurité

Ces questions concernent aussi bien les salariés de notre Société que l'ensemble de ses clients. Elles visent notamment à prévenir les risques d'accidents, les risques sanitaires (qualité de l'eau notamment), les risques d'incendie, les risques d'ordre écologique, ...

Des contrôles propres aux Etablissements Recevant du Public (ERP) sont effectués par des organismes de contrôle agréés ainsi que des Commissions consultatives départementales de sécurité et d'accessibilité qui vérifient en particulier :

- la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP conformément aux dispositions des articles R122-19, R122-29 et R123-1 à R123-55 du Code de la Construction et d'Habitation ;
- l'accessibilité aux personnes handicapées.

Les organismes tels que l'Apave et le bureau Veritas interviennent une fois par an.

La Commission départementale de sécurité (composée de gendarmes ou policiers, pompiers, représentants de la mairie, Direction Départementale de l'Equipement, ...) intervient tous les deux à trois ans suivant les établissements.

Ces interventions font l'objet de rapports versés au registre de sécurité. Ils permettent notamment d'orienter les investissements pour le maintien ou le renforcement de la sécurité des biens et des personnes prévus chaque année.

En outre, la Société bénéficie de l'intervention des ingénieurs experts de l'assureur dommages éventuellement assistés de ceux du courtier du Groupe. Un plan de visites de sites est défini et mis en place avec l'assureur en vue de déterminer et remédier aux insuffisances éventuelles en termes de sécurité des personnes et des biens, en particulier liées aux risques d'incendie.

Enfin, un responsable de sécurité incendie est nommé, assurant des formations incendie pour le personnel (ERP 1 et ERP 2). Ces qualifications ont été remplacées par le SSIAP 1 et SSIAP 2.

Une formation intitulée "Sauveteur secouriste du travail" a également été dispensée. Le directeur de la sécurité du Groupe ainsi que le département d'audit interne interviennent également sur ces thématiques au cours de leurs missions respectives sur notre site.

Sûreté de l'établissement

L'ensemble des établissements du groupe est sécurisé grâce au système de vidéosurveillance, avec principalement l'installation systématique de caméras à chaque accès.

En application du décret du 18 décembre 2000 sur la sécurité des convoyeurs de fonds, de nouvelles procédures et les équipements nécessaires (sas, salle forte) ont été mis en place permettant également d'assurer une plus grande sécurité du personnel et du public.

Des alarmes et des équipements pour contrôler l'accès du personnel des caisses et des coffres ont également été installés.

Tout comme l'année précédente et comme on pouvait le redouter, les casinos français ont fait l'objet de 10 attaques à main armée au cours de l'année 2011, commises par des malfaiteurs lourdement armés et déterminés.

En ce qui concerne le Groupe Barrière, 3 de nos établissements ont été la cible à savoir Cassis, Ribeaupillé et Trouville. Fort heureusement, ces agressions n'ont pas fait de victimes mais beaucoup de nos personnels présents ont été sévèrement choqués et les craintes de voir se renouveler de tels faits demeurent élevées.

Faisant suite à ces évènements, la Direction Générale a poursuivi la mise en place d'un plan d'action et d'investissements destiné d'une part à dissuader les tentatives des malfaiteurs et d'autre part à permettre à nos salariés de travailler dans de meilleures conditions et à notre clientèle de fréquenter nos salles de jeu en toute sécurité.

C'est ainsi que nos points de change clients qui ont été équipés de dispositifs anti-franchissement et seront prochainement dotés de caisses automatiques dans lesquelles les valeurs seront sécurisées et difficilement accessibles. Des procédures internes relatives à la manipulation des fonds ont été modifiées et des matériels nouveaux ont été achetés pour assurer une plus grande sécurisation des coffres en back office.

Par ailleurs, nos casinos ont recours pendant les week-ends à des maîtres-chiens qui surveillent la nuit les accès et les parkings réservés à notre clientèle.

Enfin, les procédures d'arrivée de nos personnels tôt le matin ont été revues pour éviter de nouvelles agressions et prise d'otages.

Il semble aussi très important de rappeler que nous sommes attachés au développement de la concertation et de relations suivies entre l'établissement et la commune pour entretenir une politique adaptée de sécurité en liaison étroite avec les services de police et de gendarmerie. Nous souhaitons ardemment que les propositions qui sont faites par nos directeurs d'établissements pour améliorer la sécurité autour du casino soient bien prises en compte pour le bien-être général de nos clients et de nos personnels.

II.2.3- Décoration, ambiance

Nous veillons à ce que notre établissement soit un lieu de détente, de convivialité et de loisirs et tant la décoration que l'ambiance doivent y contribuer.

II.2.4- Environnement et développement durable

Notre établissement, à l'instar des autres entités du Groupe Lucien Barrière, a amorcé dès l'année 2008 une réflexion sur les actions à mettre en place dans son fonctionnement en matière de Développement Durable. En 2009, les budgets de formation du Groupe étaient validés afin qu'en 2010 commencent les premières formations du personnel.

Depuis décembre 2011, le Groupe Lucien Barrière est certifié ISO 14001 sur un périmètre de 11 de ses établissements par un cabinet d'audit indépendant, auquel est venu s'ajouter en mars 2011 un nouveau groupe de 11 établissements. Le reste

des établissements présents sur le territoire français sera certifié progressivement au cours de l'année 2012 et pour les derniers, début 2013.

La norme ISO 14001 est une norme internationalement reconnue qui consacre la mise en œuvre dans tout notre fonctionnement d'un système de management environnemental efficace. Ainsi, sur les 11 premiers établissements certifiés en 2011, nous observons une réduction de notre consommation énergétique de plus de 4 millions de kilowattheures en électricité, soit la consommation annuelle de plus de 1300 foyers en France. Autre réussite notable, nos établissements avaient réduit de 4 tonnes leur consommation de papier sur cette année. Le Groupe se félicite de ces résultats encourageants et reste très optimiste pour ceux de l'année 2012.

Ainsi, le Groupe s'est fixé pour objectifs cette année :

- D'un point de vue environnemental :
 - ✦ Mise en place d'une action pérenne ou ponctuelle de préservation de la biodiversité par établissement, selon les opportunités locales ;
 - ✦ Réduction de nos consommations d'énergie et d'eau de 10 à 15% par rapport à 2010
 - ✦ Réduction de nos consommations de papier sur la base des volumes d'achat de 10 à 20% par rapport à 2010
 - ✦ Tri sélectif : trier 100% des déchets dangereux, valorisation d'au moins 3 déchets non-dangereux ;
 - ✦ Dans le cadre de ses travaux et des grands projets de modernisation de ses casinos, le Groupe s'engage à être parfaitement conforme aux réglementations environnementales et à les dépasser dès lors qu'il l'estime réalisable (démarche HQE, énergies renouvelables, éclairage LED ...).
- D'un point de vue sociétal :
 - ✦ Poursuite et renforcement de notre programme de Jeu Responsable ;
 - ✦ Partenariat caritatif de récupération des bouchons plastique pour l'association Bouchons d'Amour ;
 - ✦ Depuis janvier 2012, renforcement de notre politique d'embauche de personnes en situation de handicap et adaptation de nos établissements à une clientèle handicapée.

Outre ses engagements responsables, cette procédure garantit au Groupe une conformité complète de nos structures au Code de l'Environnement en vigueur et témoigne de la volonté affichée du Groupe Lucien Barrière à s'investir totalement dans les enjeux du Développement Durable. En partenariat avec de nombreux acteurs de la société civile, cette démarche responsable se base sur une méthode de cohésion et de progrès continu, en faveur de nos clients, de l'environnement, et des collectivités territoriales.

Dans ce mouvement, c'est tout notre management qui est concerné, et le casino de Bordeaux déploiera son système de management environnemental à compter de 2012. Il envisage sa certification ISO 14001 en 2013. A l'heure d'aujourd'hui, nous avons d'ores et déjà établi l'état de nos consommations énergétiques et effectué également le recensement de nos équipements, des textes réglementaires qui nous sont applicables et la planification des actions à mettre en œuvre afin de préparer la certification en 2013.

Le Groupe Lucien Barrière reste attentif à la bonne avancée du programme pour tous ses établissements. Les progrès notables sont nombreux et les partenariats avec les municipalités offrent de riches perspectives d'une action responsable, soucieuse de conserver pour les générations futures un environnement de vie sain et pérenne.

III- Compte-rendu technique et financier

III.1- Compte-rendu financier

RAPPEL PBJ	N-1	N	Valeur	%
	38 253	40 364	+ 2111	+5.5
I. Récapitulatif des contributions				
	N-1	N	Valeur	%
- Prélèvement direct (<i>cahier des charges</i>)	3 658	3 891	+ 233	+ 6.4
(<i>Tx = x% ou indiquer les taux et les tranches</i>)	15%	15%		
- Compte 471 PAE	161	128	- 33	-20.5
- Reversement 10% du Plvt Progressif de l'Etat	1 439	1 535	+ 96	+6.7
(<i>dans un max. de 5% du budget de la ville</i>)	1 439	1 535	+ 96	+6.7
TOTAL PLVT	5 258	5 554	+ 296	+ 5.6
	N-1	N	Valeur	%
Contribution spécifique au cahier des charges				
- Soutien culturel	214	235	+21	+ 9.8
-				
-				
-				
TOTAL CONTRIBUTION	214	235	+ 21	+ 9.8
	N-1	N	Valeur	%
- Redevance d'occupation (<i>lorsque la Ville est propriétaire du terrain et/ou des murs</i>)				
• redevance fixe	20	20	0	
• redevance variable	185	203	18	+ 9.7
• redevance capitalisée	48	48	0	
TOTAL redevance domaniale	253	271	18	+ 7
TOTAL GENERAL	5 725	6 060	335	+ 5.9

II. Historique sur 5 ans

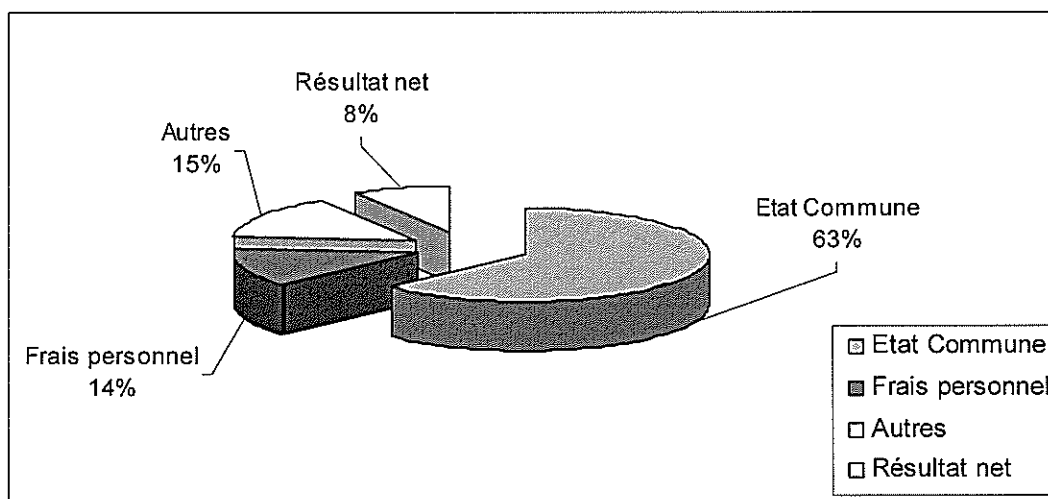
	N	N-1	N-2	N-3	N-4	Total
Chiffre d'Affaires brut	43 066	40 608	41 740	45 088	49 717	220 219
Etat Commune (1)	26 766	25 360	26 201	28 123	32 174	138 577
Frais de personnel (2)	6 156	5 858	5 906	6 116	6 111	30 147
Autres	6 015	5 456	6 553	7 173	7 626	32 823
Résultat net	4 129	3 934	3 080	3 676	3 806	18 672

Détail (1)

Prélèvement	23 225	21 968	23 194	24 639	28 626	121 652
Loyers versés à la ville	506	467	419	476	444	2 265
Impôts et Taxes (LF)	893	882	1 101	1 166	1 123	5 165
Cahier des charges						
Impôt société	2 142	2 043	1 487	1 842	1 981	9 495
Total	26 766	25 360	26 201	28 123	32 174	138 577

(2) : y compris participation

Affectation du chiffre d'affaires brut



Le compte rendu financier met en évidence les éléments suivants :

- Le produit brut en baisse constante depuis 2007 est à nouveau en progression sur l'exercice 2011, en raison notamment de l'achat de nouvelles machines (nombre et investissements), de la mise en œuvre des nouvelles technologies, de la mise en place d'un nouveau jeu : la roulette anglaise électronique, de la stratégie commerciale et marketing et des budgets qui ont été consacrés à cet effet, de la mobilisation des équipes et de la qualité de service, du soutien des équipes Groupe (DSA, MCCY, Restauration...)...
- Le chiffre d'affaires de la restauration et du théâtre affiche également une belle progression.
- Nos charges ont augmenté dans le même temps néanmoins le résultat net du Casino progresse dans les mêmes proportions.

III.2- Compte-rendu technique

1) Artistique / Culturel

a) Programmation dans le casino :

Au théâtre du Casino.

Spectacles Jazz

- . Rhoda Scott 18 décembre 2010
- . Lucky Peterson 7 janvier 2011

Théâtre

- . Compagnie JOB 16 au 19 mars 2011

Spectacles Humour

- . Jonathan Lambert 5 novembre 2010

- . Les Chevaliers du Fiel 12 janvier 2011
- . Le Duo des Non 13 janvier 2011
- . Arthur 21 janvier 2011
- . Fabrice Eboué 10 février 2011
- . Christelle Chollet 5 mars 2011
- . Noëlle Perna 6 et 7 avril 2011
- . Les Frères Brothers 29 avril 2011
- . Kev Adams 6 et 7 mai 2011
- . Les Frères Taloché 20 mai 2011
- . Les Chevaliers du Fiel 16 et 17 juin 2011
- . Liane Foly 24 juin 2011
- . Olivier de Benoist 12 octobre 2011
- . Roland Magdane 22 octobre 2011

Spectacles variétés

- . Nolwenn Leroy 19 novembre 2010
- . Dany Brillant 4 décembre 2010
- . Gérald de Palmas 7 décembre 2010
- . Serge Lama 15 janvier 2011
- . Les Chœurs de France 2 avril 2011
- . Marc Lavoine 14 mai 2011
- . Catherine Lara 7 octobre 2011
- . Cock Robin 21 octobre 2011
- . Amaury Vassili 29 octobre 2011

Danse :

- . Gala d'Etoiles 9 janvier 2011
- . Paul les Oiseaux 27 et 28 janvier 2011

Spectacle Musical :

- . Hair 12 mars 2011
- . Brel 3 juin 2011

Musique classique :

- . Orchestre des Symphonistes d'Aquitaine 27 mai 2011

Opérette :

- . La Belle de Cadix 14 novembre 2010
- . Véronique 13 février 2011
- . Violettes Impériales 24 mars 2011

Spectacles du Monde :

- . Africa Umoja 27 novembre 2010
- . Belly Dance 23 mars 2011
- . La Fabuleuse Histoire de Bollywood 27 mars 2011

Concerts caritatifs :

- . Association Laurette Fugain 10 décembre 2010
- . Association Graine D'avenir 1^{er} mars 2011

Spectacles jeune public

- . Jeunesses musicales de France 23 novembre 2010, 10 mai 2011

Au casino

- . Diners dancing DJ tous les samedis soir 6 novembre au 4 décembre 2010
- . Réveillon de la Saint Sylvestre 31 décembre 2010
- . Nouvel an Russe 15 janvier 2011
- . Soirée Saint Valentin 14 février 2011
- . Soirée Tropical Folies 5 mars 2011
- . Soirée Sexy Chic 26 mars 2011
- . Soirée Rock'n Roll Story 30 avril 2011
- . Soirée Chippendales 21 mai 2011
- . Soirée Caraïbes 18 juin 2011

2) Contribution au développement touristique

a) Toutes les actions qui contribuent à améliorer l'activité de la ville (organisation de tournoi jeu, sport, animation ludique, illumination de la façade, etc ...)

b) Sponsoring, Mécénat, Partenariat. Dans ce cadre nous avons participé :

Au Festival de danse « Les Grandes Traversées »

Au Jumping International de Bordeaux

Au Printemps des Ciné Concerts

A Bordeaux Fête le Fleuve

A l'Opéra National de Bordeaux (Opéra La Belle Hélène)

c) Revue de presse :

Notre activité est régulièrement retranscrite dans la presse locale, régionale, les publications de l'Office de Tourisme et les sites internet.

3) Restaurant(s) / Bar(s)

- Salle de jeux :

- Restaurant « La Carène » : 20 places assises

- Bar « La Carène » : service de consommations diverses

Ouvert tous les soirs.

- Salle des machines à sous :

- Bar « Led&bar » service de consommations diverses.

Ouvert tous les jours.

- Restauration :

- La Brasserie l'Atrium : 170 places assises.

Ouvert tous les jours

- La Passerelle / Salon des Etoiles :

Espace polyvalent de 60 à 250 places assises pour dîners, dîners dansants et spectacles.

Cocktails jusqu'à 500 personnes.

c) l'activité :

Selon les restaurants, le ticket moyen se situe entre 17 € et 38 € TTC.
Pour les bars, le ticket moyen se situe sur une moyenne de 3.80 €.

	N-1	N
Nbre de Cvts Payants	72 427	75 227
Ticket moyen TTC	25.96	22.94
CA TTC K€	2 153	2 330

Commentaires :

Le nombre de couvert augmente de 3.86%, toutefois le ticket moyen est en légère diminution.

4) Effectif

a) Tableau des effectifs par secteur d'activité :

- Secteur Machines à sous : 36 collaborateurs
- Secteur Jeux Traditionnels : 36 collaborateurs
- Secteur Restaurant : 39 collaborateurs
- Secteur Maintenance : 10 collaborateurs
- Secteur Sécurité, Accueil, Vidéo : 28 collaborateurs
- Secteur Administratif : 7 collaborateurs
- Secteur animation / marketing : 6 collaborateurs

b) Organigramme de l'établissement (non nominatif)

c) Formations réalisées

- Formations réalisées en interne :
 - . Prévention abus de jeux
 - . Sauveteur secouriste du Travail
 - . Trafic

- Formations réalisées par des organismes extérieurs :
 - Management
 - Accueil clientèle
 - Hygiène et sécurité
 - Marketing
 - Sécurité : SSIAP 1

IV- Perspectives

PERSPECTIVES ET EVENEMENTS POST CLOTURE

Dans la continuité de ces dernières années, les perspectives de l'activité casinotière, qui a subi une décroissance de l'ordre de - 21 % en quatre ans, restent incertaines dans un contexte où la consommation des ménages est fortement impactée par l'augmentation de nombreux produits de première nécessité et par le climat d'incertitudes économique et financier. Par ailleurs, la présence de sites illégaux de jeux en ligne malgré la libéralisation du marché en France continue de pénaliser l'activité des casinos en France.

Malgré toutes ces incertitudes et ces contraintes qui persistent le Casino Théâtre Barrière de Bordeaux poursuivra ses investissements, et consacrera encore des sommes importantes à la commercialisation de son offre de divertissement.

- Documents joints -

Tableaux 1 à 6 de la liasse fiscale
Organigramme
Carte du restaurant

Désignation de l'entreprise : S.A.T.B Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12
 Adresse de l'entreprise Rue Cardinal RICHAUD, BORDEAUX Durée de l'exercice précédent * 12
 Numéro SIRET * 41808375400022 Néant *

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

				Exercice N clos le, 31/10/2011	N-1 31/10/2010	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
	Frais de développement *	CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	718 155	404 863	
	Fonds commercial (1)	AH	AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	Terrains	AN	AO			
	Constructions	AP	AQ	11 642 856	9 614 737	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	8 066 495	1 406 255	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	2 507 749	597 142	
Immobilisations en cours	AV	AW	48 436	263 626		
Avances et acomptes	AX	AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV	40 000	40 000	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG			
Autres immobilisations financières *	BH	BI	1 998	1 708		
TOTAL (II)		BJ	BK	34 086 261	22 935 256	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	99 288	94 801	
		En cours de production de biens	BN			
		En cours de production de services	BP			
		Produits intermédiaires et finis	BR			
		Marchandises	BT			
	DIVERS	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	38 926	32 776
			Clients et comptes rattachés (3) *	BX	87 764	37 861
		Autres créances (3)	BZ	7 449 953	5 517 929	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD			
Disponibilités	CF	759 141	708 872			
Comptes de Régularisation	CHARGES	Charges constatées d'avance (3) *	CH	109 700	161 839	
		TOTAL (III)	CJ	8 544 773	2 772	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	42 631 033	22 938 028	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			CP		(3) Part à plus d'un an :	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :				CR	
				Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2

BILAN-PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2011

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		S.A.T.B		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 6 750 000)	DA	6 750 000	6 750 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Écarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	675 000	675 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	110 206	110 206	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	84 958	65 943	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	4 170 173	3 934 015	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	17 720	7 190	
	TOTAL (I)	DL	11 808 056	11 542 353	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	80 800	120 300	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	80 800	120 300	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	160 776	141 948	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 014 971	569 744	
	Dettes fiscales et sociales	DY	4 657 197	4 600 350	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	610 496	305 227	
	Autres dettes	EA	1 360 708	1 602 488	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	7 804 149	7 219 757		
Écarts de conversion passif *	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	19 693 005	18 882 411		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	7 643 373	7 077 809		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

© Invoke

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : S.A.T.B

Néant *

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	7 897	FB		FC	7 897	6 959	
	Production vendue	{ biens * services *	FD		FE		FF		
			FG	19 833 465	FH		FI	19 833 465	18 633 100
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	19 841 362	FK		FL	19 841 362	18 640 059	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	606 260	544 002	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	382 350	346 656	
	Autres produits (1) (11)					FQ	17 584	14 449	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	20 847 556	19 545 165	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	889 352	861 089	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	(4 487)	(2 517)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	3 566 358	3 276 149	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	892 591	882 119	
	Salaires et traitements *					FY	3 918 726	3 763 830	
	Charges sociales (10)					FZ	1 735 230	1 588 613	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA	2 381 422	2 381 702	
			- dotations aux provisions			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	324	174	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		103 800		
	Autres charges (12)				GE	671 661	676 723		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	14 051 178	13 531 682			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)									
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	28 889	3 515	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN	447	167	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)					GP	29 336	3 682		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	152	5 270	
	Différences négatives de change					GS	104	189	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)					GU	257	5 459		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)									
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)									
						GV	29 080	(1 777)	
						GW	6 825 457	6 011 707	

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise S.A.T.B

Néant *

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

		Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			519 340
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	128 917		1 590
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	3 606		17 243
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	132 523		538 173
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	468		64 444
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	128 635		1 456
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	14 136		1 780
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	143 238		67 680
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(10 715)		470 493
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	502 090		504 752
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	2 142 479		2 043 433
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	21 009 415		20 087 021
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	16 839 242		16 153 006
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	4 170 173		3 934 015
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont	{ produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IHY		
			IG		
	(3) Dont	{ - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP		
			HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	28 889		3 515
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			406
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	113 080		113 815
	(9) Dont transferts de charges	A1	342 850		318 968
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	100 349		131 066
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION (Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Néant <input type="checkbox"/> *		
				1		2		3		
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	1 065 023	KE		KF	35 606	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM	17 212 067	KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants M2	KP	2 712 366	KQ		KR	110 327	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS	9 149 188	KT		KU	1 116 883	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	1 935 722	KW		KX		
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *		KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	939 186	LC		LD	56 588	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours			LH	263 626	LI		LJ	13 036	
	Avances et acomptes			LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	32 212 154	LO		LP	1 296 834
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
Autres participations				8U	40 000	8V		8W		
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières				1T	1 708	1U		1V	290	
TOTAL IV				1Q	41 708	1R		1S	290	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	33 318 886	ØH		ØJ	1 332 730	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
				1		2		3		
				Par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				1		2		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV		LW	1 100 630	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	17 212 067	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH	2 822 693	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	(228 226)	MJ	565 356	MK	9 928 941	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU		MM		MN	1 935 722
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	995 774
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours	228 226		MY	228 226	MZ		NA	48 436	
Avances et acomptes			NC		ND		NE			
TOTAL III		0		IY	0	NG	565 356	NH	32 943 633	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		
	Autres participations			IØ		ØX		ØY	40 000	
	Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	1 998	
	TOTAL IV				I3		NJ		NK	41 998
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	0	ØK	565 356	ØL	34 086 261	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise **S.A.T.B** Néant *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	660 160	PF	57 995	PG		PH	718 155		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR	8 758 768	PS	1 043 767	PT		PU	9 802 535		
inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV	1 550 928	PW	289 394	PX		PY	1 840 322		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	7 742 933	QA	760 283	QB	436 721	QC	8 066 495		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	1 455 225	QE	175 108	QF		QG	1 630 333		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	822 541	QM	54 875	QN		QO	877 416		
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU	20 330 394	QV	2 323 427	QW	436 721	QX	22 217 100		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	20 990 554	ØP	2 381 422	ØQ	436 721	ØR	22 935 256		

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	13 182	N8	P6	P7	3 606	P8	P9	Q1	9 576	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	854	S6	S7	S8	S9	T1	T2	854		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	100	T4	T5	T6	T7	T8	T9	100		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III	X2	954	X3	X4	X5	X6	X7	X8	954		
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO				
Total général (I + II + III+IV)	NP	14 136	NQ	NR	NS	3 606	NT	NU	NV	10 530	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	14 136	Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY	3 606	Total général non ventilé (NW - NY)	NZ			10 530	

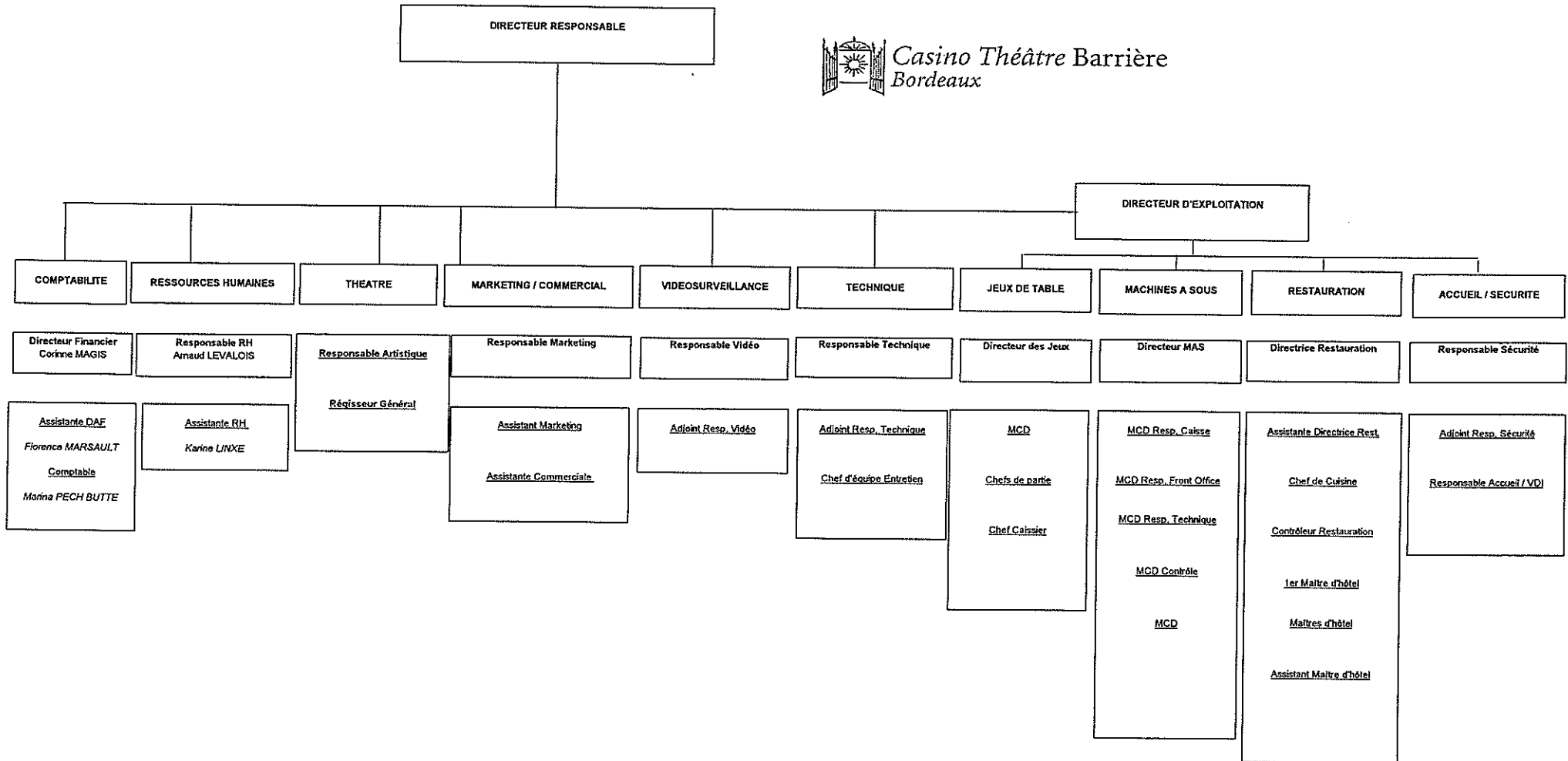
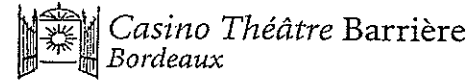
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

© Imvoké

ORGANIGRAMME CASINO BARRIERE DE BORDEAUX



ium
S E R I E

06/2012

LES CHAMPAGNES

Vranken Brut	75cl	39,00€
Fouquet's	75cl	48,00€
Pommery Brut Royal	75cl	60,00€
Laurent Perrier Brut	75cl	65,00€

LES EAUX

Vittel, San Pellegrino, Evian, Badoit	50cl	3,10€
Vittel, San Pellegrino, Evian, Badoit	100cl	3,90€
Perrier	33cl	3,30€

LA CAFÉTERIE

Espresso, décaféiné Malongo	1,70€
Cappuccino, double espresso Malongo	2,90€
Café ou thé gourmand	5,10€
Le «BIG» café ou thé gourmand	7,10€
Irish Coffee	6,90€
Thé Dammann (Earl Grey, Ceylan, Menthe)	2,90€
Infusions Dammann (Verveine, vanille/menthe, tilleul, tilleul/menthe, camomille)	2,90€

LES DIGESTIFS

Get 27, Get 31, Manzana	4cl	5,20€
Cognac: Rémy Martin, VSOP	4cl	7,90 €

DEMANDEZ NOTRE CARTE
DES GRANDS CRUS
À PRIX SYMPAS

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération.
Taux TIC nets - TVA 7% (hors boissons alcoolisées 19,6%) - service compris. En respect de la
régulation sur les débits d'alcool et dans l'intérêt de tous, la direction se réserve le droit
d'arrêter la consommation d'alcool dès qu'elle l'aura jugée nécessaire.

VINS BLANCS

Tarquet (sec) Côtes de Gascogne	12 cl	37,5 cl	75 cl
Château Landreau Entre-deux-mers AOC	3,90€	10,80€	13,50€
Douxhe n°1 Bordeaux AOC	4,70€	9,50€	15,00€
Château Couchery Pessac-Léognan AOC		15,90 €	29,00€
Cuvée domaine Vacheron - Vin Bio Sancerre AOC	6,90€		33,00€
Les Hauts de Ricard Loupac AOC	4,80€		24,50€

VINS ROSES

Château Landreau Bordeaux Clairet AOC	37,5 cl	75 cl
Domaine de Tibourens Côtes de Provence AOC (St Tropez)	9,50€	14,90€
	9,90€	16,50€


VINS ROUGES

Château de Camarsac Bordeaux AOC	12 cl	37,5 cl	75 cl
Château les Minauderies - Vin Bio Ecocert 1 ^{er} Côtes de Blaye AOC	8,00€		13,50€
Douxhe n°1 Bordeaux AOC	4,70€	9,50€	17,00€
Premières Vendanges - Henry Marillonnet Touraine AOC	5,50€		24,00€
Château Cabanneux Graves AOC		12,90€	21,50€
Diane de Belgrave Haut-Médoc (2 ^{ème} Vin Château Belgrave)		15,90€	29,00€
Château Raysson Haut-Médoc Cru Bourgeois	4,80€	19,00 €	35,00€
Château La Commanderie Saint-Estèphe Cru Bourgeois			37,00€
Cuvée Perrenche - Puy Arnaud Castillon - Côtes de Bordeaux	6,50€		32,00€
Château le Jurat Saint-Emlion Grand Cru		17,50 €	39,00€
Le Croix de Mazeyres Pomerol (2 ^{ème} Vin Château Mazeyres)			36,00€
Les Demoiselles de Lanivet Haut-Brion Pessac-Léognan (2 ^{ème} Vin Château Lanivet)			34,00€

LES POTS

Bordeaux AOC - Rouge, Blanc, Rosé	12 cl	25 cl	46 cl
	3,20€	4,50€	7,50€

▼ La Sélection Lucien Barrière

 Casino Théâtre Barrière
Bordeaux

MACHINES À SOUS • JEUX DE TABLE • POKER ROOM BARS • RESTAURANTS • THÉÂTRE • HÔTEL PULLMAN

Rejoignez-nous sur  facebook.com/CasinoBordeaux
Rue du Cardinal Richouard • Bordeaux Lac • Tél. 05 56 69 49 00
www.casino-bordeaux.com

l'atr
BRAS

orintam

POUR ACCOMPAGNER VOTRE APÉRITIF

- TAPENADE D'OLIVES NOIRES 2,50€
- CAVIAR D'ALBERGÈRES 2,50€
- PÂTE BASQUE 2,50€

LES CLASSIQUES

La coupe de Champagne Vranken*	10cl	7,50€
La coupe de Champagne Fouquet's	10cl	8,50€
La coupe de Champagne Laurent Perrier	10cl	9,90€
Kir au vin blanc*	10cl	3,90€
Kir royal au Vranken	10cl	7,90€
Kir royal au Fouquet's	10cl	8,90€
Lillet (blanc ou rouge)*	6cl	4,60€
Martini (blanc ou rouge)*	6cl	4,20€
Suze*	6cl	4,20€
Porto Sandemann Ruby (rouge)*	6cl	4,60€
Compani*	6cl	4,60€
Biscard, Paszlis 5L Pernod*	2cl	3,30€

LES COCKTAILS

Sans alcool		
Les mille et une baies Raisin rouge, framboise, fraise, myrtille, mûre, cassis, cranberries, banane		6,80€
L'original Framboise, banane		6,80€
L'exotique Ananas, noix de coco, fraise		6,80€
Avec alcool		
Le Russe rouge Vodka 4cl, liqueur de mûre 1cl mélange de fruits rouges, banane		7,80€
La Piña Colada Rhum Biscardi 4cl, ananas, noix de coco, lait, banane		7,80€
Le Surprenant Gin 4cl, banane, fraise		7,80€

LES BIÈRES

Pression	25cl	50cl
Kronenbourg 1664	3,70€*	5,80€
Bouteilles		33cl
Carlsberg		4,80€
Heineken		4,80€
Polforth Brune		4,80€
Abbaye de Leffe Blonde		4,80€
Grimbbergen		4,80€

LES ALCOOLS

Whisky Long John*	2cl	4cl
Whisky Jack Daniel's	3,40€	5,50€
Whisky Jameson	4,60€	7,50€
Rhum Biscardi, Vodka Polakov, Gin Gibson's*		6,40€
Complément strap 0,60€		5,50€
Complément jus de fruits, sodas 1,60€		

LES SODAS & JUS DE FRUITS*

Coca-cola, Coca-cola light, Sprite, Fanta (pression)	25cl	33cl
Coca-cola zéro		3,50€
Orangina, Nestea, Limonade		3,50€
Schwepes, Schwepes agrumes		3,50€
Jus de fruits Cranité		3,30€
Orange, Pomme, Ananas, Tomate, Framboise, Multivitaminé, Abricot, Pomme		

LES PLANCHETTES

JAPON IBERIQUE 8,60€
piments doux marinés et croûtons

SAUMON FUMÉ 11,50€
blinis et Laitue D'graz

LES ENTRÉES

LE VELOUTÉ -RETOUR DU MARCHÉ- 7,80€

chaque jour, le chef vous concocte un velouté suivant son inspiration

CARPACCIO D'AVOCAT TROPICAL ET SAUMON MARINÉ 9,20€
légumes de saison

GAMBAS JUSTE POÊLÉES AU SESAME 10,50€
salade d'herbes

TERRINE DE FOIE GRAS MI-CUITE 13,50€
poire du curé pochée au vin rouge et gelée au pain d'épices

FOIE GRAS POÛLÉ 14,80€
confiture d'agrons et gingembre

LES GRANDES ASSIETTES

LA SALADE PAYSANNE 13,70€
salade, tomates, poignée de herbes et agrumes, gâteaux de dinde épicés
fromage de brebis, croûtons à l'ail, toast de foie gras

LA FOLIE FROMAGÈRE 12,90€
salade mêlée toast de chèvre et miel, tartine de bleu de Bresse et pâtes, tartiflette

LE CAILLÉ

HŪÎTRES N°3 DU BASSIN D'ARCAÇON 9,90€ X6 13,90€ X9 17,90€ X12

ASSIETTE DE BULOTS 8,50€

ASSIETTE DE CREVETTES 8,50€

ASSIETTE DE BULOTS ET CREVETTES 9,50€

ASSIETTE Océane 17,50€
3 truites, crevettes, coquilles, saumon mariné, blinis et mousses de terroir

DELICES DE LA MER 23,00€
6 huîtres, crevettes, bulots, saumon mariné, saumon fumé blinis et mousses de terroir

LES DESSERTS

ASSIETTE DE FROMAGES 5,90€
Refochon, chèvre et bleu de Bresse

CRÈME BRULÉE MAISON À LA VANILLE 5,90€
flambée en salle

TARTE AU CITRON MERINGUÉE 5,90€
-en verrine déstructurée-

CROUSTILLANT CHOCOLAT MAISON 6,80€
ganache, praliné et chocolat

LA TARTE DES DEMOISELLES TATIN 6,50€
glace vanille, amandes grillées

PROFITEROLES DE MINI-CANÈLES 6,90€
glace vanille, chocolat chaud, chantilly, amandes grillées

COUPE D'AGRUMES AU THÉ VERT À LA MENTHE 5,90€
sorbet mandarine



LES GLACES

LE MIGNON DE LA FANTASIE 6,50€
glace vanille et fraise, meringue et chantilly

NOIX DE SAINT-JACQUES 16,90€
glace vanille, chocolat chaud, chantilly

CRÈME MERINGUÉE 6,50€
glace café, glace vanille, sauce café, chantilly

CHOCOLAT 16,90€
glace chocolat, glace vanille, sauce café, chantilly

NOIX DE SAINT-JACQUES 16,90€
glace chocolat, glace vanille, sauce café, chantilly

NOIX DE SAINT-JACQUES 16,90€
glace chocolat, glace vanille, sauce café, chantilly

NOIX DE SAINT-JACQUES 16,90€
glace chocolat, glace vanille, sauce café, chantilly

NOIX DE SAINT-JACQUES 16,90€
glace chocolat, glace vanille, sauce café, chantilly

NOIX DE SAINT-JACQUES 16,90€
glace chocolat, glace vanille, sauce café, chantilly

NOIX DE SAINT-JACQUES 16,90€
glace chocolat, glace vanille, sauce café, chantilly

NOIX DE SAINT-JACQUES 16,90€
glace chocolat, glace vanille, sauce café, chantilly

NOIX DE SAINT-JACQUES 16,90€
glace chocolat, glace vanille, sauce café, chantilly

NOIX DE SAINT-JACQUES 16,90€
glace chocolat, glace vanille, sauce café, chantilly

NOIX DE SAINT-JACQUES 16,90€
glace chocolat, glace vanille, sauce café, chantilly

NOIX DE SAINT-JACQUES 16,90€
glace chocolat, glace vanille, sauce café, chantilly

NOIX DE SAINT-JACQUES 16,90€
glace chocolat, glace vanille, sauce café, chantilly

NOIX DE SAINT-JACQUES 16,90€
glace chocolat, glace vanille, sauce café, chantilly

NOIX DE SAINT-JACQUES 16,90€
glace chocolat, glace vanille, sauce café, chantilly

NOIX DE SAINT-JACQUES 16,90€
glace chocolat, glace vanille, sauce café, chantilly

LE BŒUF...

Accompagné de pommes alternatives et d'un bouquet de salade verte
*Sous réserve de disponibilité - objet et saisonnalité

STEAK TARTARE PRÉPARÉ 9,90€
cru ou poché (150g)*

STEAK HACHÉ XXL 11,50€
à la plancha (300g)

PAVÉ DE RUMSTECK 14,50€
simplement grillé (180g)

ENTRECÔTE 18,20€
grillée à la Bordelaise (300g)

COEUR DE FILET DE BŒUF 19,50€
grillé (180g)

HAMBURGER DU SUD-OUEST 16,50€
steak haché, steak frites, frites, tomates, salade, fromage de brebis

...ET LES AUTRES

PICATTA DE FILET MIGNON DE PORC 13,50€
à la crème de moutarde à l'ancienne, tagliatelles fraîches

MAGRET DE CANARD ENTIER 15,50€
grillé à la plancha, pommes effumées et bouquet de salade verte

CASSOULET DE CANARD DE L'ATRIUM 16,50€
mousses, magret fumé, sauce de canard
escalope de foie gras poêlée

LES POISSONS

FILET DE BAR À LA PLANCHA -TOUT SIMPLEMENT- 13,20€
canette d'épinards et riz à l'encore de seiche

DOS DE CABILLAUD ROTI À L'ESPAGNOLE 14,50€
à l'ail confit et huile d'olive, canette d'épinards et riz à l'encore de seiche

NOIX DE SAINT-JACQUES SNACKÉES 16,90€
tagliatelles fraîches et légumes croquants

LES PÂTES

PENNE À LA NAPOLITANE 9,90€
croustillant de jambon

PÂTES FARCIES À LA RICOTTA ET POUSSÉS D'ÉPINARDS 10,90€
crème de gorgonzola

LES GOURMANDS

CAFÉ OU THÉ GOURMAND 5,20€
café ou thé accompagné de 4 mignardises

LE BIS - CAFÉ OU THÉ GOURMAND 7,10€
crème brûlée, croustillant praliné et chocolat,
tarte au citron, tulle, financier, canelé



LES MENUS À PRIX DOUX

Proposés tous les jours



MENU BIEN-ÊTRE 22€

Le velouté -retour du marché-

Ou

Jambon ibérique, piments doux marinés et croûtons

Pavé de Rumsteck grillé,
pommes alternatives et bouquet de salade verte

Ou

Filet de bar à la plancha -tout simplement-
canette d'épinards et riz à l'encore de seiche

Coupe d'agrumes au thé vert à la menthe, sorbet mandarine

Ou

Crème brûlée maison à la vanille

MENU GOURMAND 27€

Salade paysanne

Carpaccio d'avocat tropical et saumon mariné,
légumes de saison

Picatta de filet mignon de porc
à la crème de moutarde à l'ancienne, tagliatelles fraîches

Ou

Dos de cabillaud rôti à l'espagnole,
ail confit et huile d'olive, canette d'épinards et riz à l'encore de seiche

Le vocherin de l'Atrium, glace vanille et fraise, meringue

Ou

La tarte des Demoiselles Tatin, glace vanille, amandes grillées

MENU PRESTIGE 32€

Terrine de foie gras mi-cuite,
poire du curé pochée au vin rouge et gelée au pain d'épices

Ou

6 Huîtres n°3 du bassin d'Arcachon

Noix de Saint-Jacques snackées,
tagliatelles fraîches et légumes croquants

Ou

Cœur de filet de Bœuf grillé (180g)
pommes alternatives et bouquet de salade verte

Croustillant chocolat maison, ganache, praliné et chocolat

Ou

Tarte au citron meringuée -en verrine déstructurée-

BUFFETS À VOLONTÉ

Du lundi au vendredi de 11h30 à 14h

LE SOLO FROID 8,80€

buffet d'entrées

LE SOLO CHAUD 9,80€

buffet de plats chauds

LE DUO 13,50€

buffet d'entrées et de plats chauds

D-2012/344
Fermeture définitive du marché Victor Hugo

Monsieur Jean-Charles BRON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'immeuble, abritant le Palais des Sports et le marché Victor Hugo, va faire l'objet, courant 2012, d'importants travaux de réhabilitation.

En 2011, une délibération N° D2011/757 a été rédigée pour demande de remise gracieuse des droits de place pour les commerçants du marché Victor Hugo en raison d'un changement de destination de l'immeuble et de la perte d'activité de ce marché, avec fermeture de celui-ci au 31 décembre 2011.

Des mesures d'accompagnement ont été prises pour l'ensemble des commerçants non sédentaires pour libérer la halle à cette date.

La situation de chaque commerçant a fait l'objet d'un traitement personnalisé et il ne reste plus qu'un seul commerçant pour lequel diverses propositions sont en cours d'examen.

Le fonctionnement du marché Victor Hugo est assuré jusqu'au 31 juillet 2012 date à laquelle il est proposé de mettre fin définitivement à l'activité du marché.

Commerçant et organisations professionnelles représentatives ont été consultés conformément aux dispositions de l'article L 2224-18 du CGCT.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à prononcer la fermeture définitive du marché Victor Hugo à compter du 31 juillet 2012.

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE DES VERTS

M. BRON. –

Monsieur le Maire, il s'agit d'une information sur la fermeture définitive du marché Victor Hugo qui clôturera le 31 juillet 2012 pour retrouver sa vocation initiale.

Nous avons réglé les problèmes de tous les commerçants qui restaient. Il n'en reste qu'un seul pour lequel nous avons une solution qui semble lui convenir.

Voilà ce que l'on peut dire sur cette communication, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE. -

Mme NOËL

MME NOËL. -

Brièvement quelques mots. Je vais raccourcir mon propos.

Vous le savez, nous avons toujours regretté l'abandon du marché pour une activité totalement différente alors que le lieu était spécifiquement conçu pour une vocation de marché.

Mais nous déplorons également la gestion par la Ville de la période transitoire entre deux affectations. Bien sûr vous n'avez pas favorisé le maintien du marché. Vous avez facilité son extinction progressive puisque vous souhaitiez sa fermeture. C'est normal.

Au final la plupart des commerçants sont du coup partis d'eux-mêmes.

Concernant le commerçant encore en place pour lequel il est notifié que diverses propositions sont en cours d'examen, permettez-moi tout de même quelques remarques.

Ce commerçant avait manifesté son intérêt pour une installation dans l'ancien magasin de presse. Bien sûr cela devait s'accompagner de deux conditions : l'installation d'une chambre froide et d'une climatisation, mais surtout l'assurance d'une pérennité de cette installation, ou tout au moins d'une garantie quant à une réinstallation à l'issue des travaux.

Cette décision aurait pu être prise de longue date, puisque décision était prise de fermer le marché et de créer 4 locaux commerciaux. Au lieu de cela l'attitude actuelle de la ville conduit à un pourrissement de la situation et laisse apparaître un véritable gaspillage d'argent public et d'énergie que tout de même il nous semble important de dénoncer.

En fait, le marché reste ouvert actuellement dans son entièreté pour un seul commerçant. Donc 20 frigos en marche pour un seul utile ; un éclairage de l'entièreté de l'espace avec des dizaines de lampes de 500 watts qui restent allumées tout le temps du marché ; gardiennage, nettoyage, etc. Au bas mot il nous semble que l'on peut chiffrer le montant global de fonctionnement à environ 30.000 euros par mois, alors qu'il aurait été véritablement possible de trouver des solutions satisfaisantes.

Il nous semble donc particulièrement urgent de parvenir à une solution satisfaisante concernant ce dernier commerçant en place, qui pourrait être soit une indemnité d'éviction négociée, soit une proposition d'implantation sur l'ancien local de journaux comme il en avait manifesté l'intérêt, mais avec assurance d'une pérennité et d'être relogé dans les 4 locaux commerciaux, ou bien sur un autre site dans le quartier, mais donc avec une certaine pérennité quant à la possibilité qu'il aurait de s'installer de manière correcte.

M. LE MAIRE. -

M. BRON

M. BRON. -

Monsieur le Maire, ce que l'on peut dire c'est que nous avons, je crois, traité ce dernier cas avec humanité et dans un contact quasi permanent.

Pour résumer, je ne sais pas si c'est 30.000 euros, ni où Mme NOËL trouve ce chiffre de comptabilité.

Nous laisserons ce commerçant, qui d'ailleurs est un bon commerçant il faut le reconnaître, dans le marché jusqu'au 31 juillet et ensuite nous lui avons proposé dans les mêmes conditions de bénéficier de l'ancien local de presse.

Et nous avons bien précisé, effectivement, qu'il ne saurait être question de faire des frais supplémentaires d'installation d'une climatisation ou d'un dispositif de froid quel qu'il soit. Il n'y aura donc pas de problèmes là-dessus.

Qui plus est, nous lui avons déjà fait plusieurs propositions de reclassement dans des pieds d'immeubles, y compris dans ce quartier-là, et nous poursuivons les discussions.

Je crois très honnêtement que nous avons fait les choses dans les meilleures conditions possibles en regardant l'intérêt de nos finances et en traitant ce commerçant, dont je répète qu'il fait partie des bons de la place, avec le plus d'humanité et de considération possibles.

M. LE MAIRE. -

Mme PIAZZA

MME PIAZZA. -

Monsieur le Maire, la fermeture du marché Victor Hugo est une des étapes dans le requalification de cet espace qui avait besoin de connaître une nouvelle vocation.

Je crois que tout le monde pourra être satisfait avec vous de voir bientôt un lieu dédié aux associations, aux sports et surtout à la jeunesse de proximité.

C'est une belle reconversion car le marché Victor Hugo est un lieu bien situé dans la ville, accessible et connu des Bordelais.

C'est l'équipe composée de VERONS & HESSAMFAR qui a remporté le concours de maîtrise d'ouvrage. Il est prévu un espace de sports de proximité et scolaire, des espaces de vie associative avec des salles de vie et de convivialité.

Je ne manquerai pas de vous tenir informés de l'avancement des travaux. Cette requalification est un exemple parmi d'autres de notre détermination à offrir toujours plus de services de proximité aux Bordelais et aux Bordelaises

M. LE MAIRE. -

S'il y a une seule chose dont je suis sûr c'est que le jour où on inaugurer le marché Victor Hugo tout le monde sera là, présent autour du cordon à couper pour se réjouir de cette opération. Ça ne va pas tarder, donc ça me réjouit.

C'est normal, c'est une très bonne opération, encore pourrait-on le dire de temps en temps. C'est un très bon projet.

Vote contre du groupe Vert.